

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

ISSN 0180-5398-CP 50050-Directeur de la publication : Jean Omnès

Recherche : quel débat ?

Le débat que les personnels et leurs organisations syndicales ont exigé en préalable à toute réforme des organismes publics de recherche a été officiellement obtenu. C'est le résultat de l'action, c'est une première victoire. Pour autant, piloté par les parlementaires désignés par Jospin, il restera borné aux objectifs prioritaires du gouvernement si nous ne nous en saisissons pas pour dire ce que nous avons à dire, pour faire entendre nos revendications, pour faire prendre en compte une conception de la recherche publique qui se met d'abord au service des besoins de la population.

L'interview accordée par Allègre au magazine *Science* témoigne de la conception qu'il se fait de ce "débat". Il refuse d'avance l'idée de débat national, car à son issue, selon lui, tout le monde changerait sauf le CNRS. Par cet argument, Allègre annonce clairement son premier objectif : haro sur le CNRS. S'il se soumet finalement à l'organisation d'un débat, c'est pour le contraindre au seul thème pertinent à ses yeux : le statut des chercheurs. Débat certes, mais débat contraint.

Ce n'est pas cela que nous demandons. Nous voulons un vrai débat sur l'ensemble des questions de la recherche : statuts des personnels, relations avec l'université, types de coopérations à développer avec les entreprises, ou problèmes de l'évaluation collective et individuelle de l'ensemble des activités que la recherche mobilise. Nos journées d'études (voir BRS n° 354) ont montré l'importance de ces questions. Elles ont débouché sur des réflexions et des propositions qu'il s'agit maintenant d'approfondir et de valider avec nos syndiqués et avec l'ensemble des personnels. Elles visent à rendre la recherche plus démocratique, à améliorer les conditions de vie et de travail de ses personnels, dans un esprit de service public, au service de la population du pays et plus généralement de tous les hommes.

Tout en concédant une ébauche de débat, le gouvernement disloque le dispositif de recherche publique, pierre après pierre. Ne nous laissons pas abuser, la politique menée est cohérente et elle se met méthodiquement en place (ce qui n'exclut pas quelques concessions, secondaires). Qu'il s'agisse de la contractualisation des unités qui coulent petit à petit les recherches qui y sont

menées dans le moule préformé par les politiques, de la contractualisation en cours des organismes qui impose un pilotage gouvernemental de la politique scientifique des organismes, ou encore du remodelage des instances d'évaluation des unités (qui en éclatant les lieux d'évaluation, oblige à repenser, en creux, l'évaluation établie par le Comité National et affaiblit la cohérence de l'évaluation collective qu'il effectuait jusqu'alors), de la révision des modes de financement des unités (un financement récurrent non plus au prorata de la taille de l'unité, mais des priorités du Département Scientifique), ou enfin de la tentative de disqualification des instances démocratiques où siègent des élus, la réforme est bien en marche. Et ceci jusqu'à ce que l'ensemble s'écroule de lui-même, parce que privé d'autonomie et d'initiative.

Loi sur l'innovation : un projet dangereux.

Un élément central dans la politique de recherche du gouvernement est le projet de loi sur l'innovation. Adopté au Sénat qui lui a ajouté un certain nombre de modifications aggravantes (sans en modifier profondément), ce projet doit bientôt passer à l'Assemblée Nationale. Nous sommes opposés à cette loi, dans son esprit comme dans ses prémisses. Partant d'un constat réel - la faiblesse de la recherche-développement exécutée par les entreprises en France -, elle vise à pervertir le service public de recherche et le rôle du fonctionnaire, en légalisant l'usage des moyens publics, matériels et humains à des fins privées, en permettant à des fonctionnaires de développer des activités pour leur intérêt personnel et de s'approprier leurs résultats, en instaurant la logique financière comme but de leur activité.

Mais nous nous refusons à une simple opposition. Certes ce n'est pas aux syndicats d'indiquer les orientations politiques de la recherche publique. Mais nous pensons qu'il nous revient d'alerter, d'énoncer des principes, de défendre des valeurs, d'une manière constructive, sans déléguer complètement la parole et l'action à d'autres. C'est pourquoi nous sommes soucieux de faire des propositions et de rappeler des principes. Nous sommes attachés à l'idée d'un service public de recherche au service de la nation, mais aussi des autres peuples de la planète. Nous défendons la conception du fonctionnaire qui œuvre pour l'intérêt général, sans incitation matérielle individuelle, ce qui exige une rétribution satisfai-

ATTENTION

Le SYNDICAT NATIONAL déménage dans de nouveaux locaux du CNRS à Villejuif.

Nouvelle adresse à partir de la 3ème semaine de juillet 1999 :

SNTRS-CGT Bât.N 7, rue Guy Moquet BPn°8 94801 VILLEJUIF

Téléphone 01 59 48 35 85

Sommaire

Pages 1 à 3	EDITO par Annick KIEFFER
Pages 4-5	Mettre au pas les chercheurs par Michel Pierre Assemblée des Chercheurs CGT le 4 juin 99.
Page 6	Rencontre à Matignon le 10 mai 99 avec les syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche publique et UNEF-ID par Jeanine COHEN
Pages 7-8	Loi sur l'innovation, Conseil Interministériel sur la Recherche.
Pages 9-10	Mission parlementaire Cohen/Le déaut : OU EN SOMMES-NOUS ? Rencontre du SNTRS-CGT avec M.COURTILLOT , Directeur de la Recherche au Ministère le 25 février 99.
Pages 10-11	Compte rendu du CSRT : Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie du 12 avril 99 par Jacques TRELLIN.
Pages 11-12	Compte rendu du CA du CNRS : Conseil d'Administration du 4 mars 99.
Pages 12-13	Compte rendu de réunions des 1er et 8 avril avec M.SOUZY par Joël CHOISY. RETRAITE : bref compte rendu de la rencontre du SNTRS-CGT avec la direction du CNRS CONTINUEZ LA SIGNATURE DE LA PETITION ! (prochaine rencontre au Ministère...)
Pages 14 à 16	Réunion plénière du Comité National (14 décembre 98) : intervention de Jacques AUDIN. sur l'évaluation.
Pages 16-17	Le point sur les marchés INSERM. par Jean-Kister et Jean-Pierre BAZIN
Page 18	Résultats des élections au CS : Conseil Scientifique INSERM.
Page 19	Résultats des élections au CNAS du CAES INSERM.
Page 20	Les 35 HEURES, le rapport ROCHE et l'emploi Quelle application dans la Fonction Publique et donc au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA ?
Page 21	Tribune libre : à propos des 35 heures par Daniel STEINMETZ.
Page 22	Compte rendu du CHS du CNRS : Comité Central d'Hygiène et Sécurité du 2 octobre 98 par Jean-Louis ANDRIEUX et Sophie TOUSSAINT-LEROY
Page 23	46ème Congrès de la CGT : intervention de Jean OMNES au nom du SNTRS-CGT.
Page 24	Congrès du SNCS-FSU le 25 mars 99 : intervention du SNTRS par Jean OMNES Congrès du SNPCEN-FSU les 10 et 12 mars : intervention du SNTRS par André LABORIE
Pages 25 à 28	L'emploi des personnels handicapés dans la Fonction Publique et au CNRS. Quelques principes de base : par Anita PRIGENT au nom du groupe de travail du SNTRS sur le handicap. Compte rendu de la réunion UGFF en mars 99. Compte rendu d'une journée de travail de l'ATHAREP le 29 janvier 99.
Page 28	A propos de l'intervention de l'OTAN en Ex-Yougoslavie : Intervention d'André JEAGLE Président de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques.
Page 29	Déclaration de la CE du SNTRS-CGT du 1er avril 1998.
Pages 29-30	Tribune libre : ensemble pour la paix ! par Joël CHOISY
Page 31	PRECARITE : un dossier spécial dans le prochain BRS... Reconnaitre les femmes dans l'emploi : un article à lire dans Cadre-INFOS UGICT.
Page 32	FORMATION SYNDICALE SNTRS-CGT : prochain stage les 15,16 et 17 septembre 99. INFO trésorerie nationale...

Un supplément SPECIAL CAP pour la campagne des élections est joint à ce BRS :

Considérer ce « 4 pages » et l'affiche jointe comme des outils à reproduire et afficher par chaque adhérent dans son service ou son laboratoire.

sante de la qualification qu'il met en œuvre. Nous revendiquons la nécessaire autonomie de la politique de recherche, qui doit laisser place à l'initiative individuelle ; c'est en effet dans les têtes des chercheurs que naissent les avancées. Cela suppose qu'ils aient les moyens et le cadre propices, ce qu'offre le statut de chercheur et d'ITA à temps plein. Nous défendons une politique nationale industrielle pour le bien-être de la population du pays, sans préjudice porté aux autres peuples. Nous nous prononçons contre une vision utilitariste de la recherche, guidée par le seul marché et par la valorisation industrielle. Par contre, nous avons le souci que la recherche ne reste pas une " danseuse " entretenue par le budget de la nation, mais ait une utilité sociale.

Les responsabilités de l'Etat et du patronat.

Nous pensons que l'État doit développer une politique industrielle ambitieuse et favoriser la recherche-développement dans les entreprises. Nous refusons la baisse de la part consacrée tant par l'Etat que par les entreprises à la recherche (elle est passée dans les années 90 de 2,45% du PIB à environ 2,2% en 98, chiffres provisoires). Les coopérations avec les entreprises sont nécessaires, mais dans le respect des missions et des objectifs de chacun. Le privé ne peut pas continuer à piller la recherche publique pour ses seuls intérêts marchands. Ce n'est pas à l'Etat d'assumer le risque et au privé d'empocher les bénéfices. Par contre c'est à l'Etat de faire en sorte que des entreprises viables et dynamiques assurent un bien-être à toute la population du pays, et d'abord un emploi à chacun. La recherche a certes à jouer un rôle dans cela, mais un rôle d'accompagnement. Les entreprises doivent développer leur propre recherche. Il reste à réfléchir à l'amélioration des transferts d'un secteur vers l'autre.

Le CNRS a joué et continue à jouer un rôle important dans la structuration de la recherche en France. Sa direction ne se prive pas de publier les résultats qui démentent les propos mensongers et diffamateurs du ministre. Nous avons souvent dit qu'il fallait développer la recherche universitaire. Les faiblesses des universités ne tiennent pas à l'absence de recherche : la plupart des laboratoires du CNRS sont dans leurs murs. Elles tiennent au fonctionnement et à l'organisation du travail dans les universités. Le système mandarinal ne permet pas le développement de thématiques nouvelles. Regardons la situation des jeunes chercheurs chez nos voisins allemands où la recherche est davantage portée par l'université : précaires, parce que sous contrats dont l'obtention dépendent des professeurs, ils sont soumis, dépendants jusqu'à ce qu'eux-mêmes deviennent des professeurs (bien tard). Ils sont bien formés certes, mais ce système permet difficilement l'éclosion de thématiques nouvelles, d'approches critiques ou qui dérangent. Le système du CNRS a été le creuset de la plupart des innovations aux marges des disciplines ou en leur sein. Réformer le CNRS suppose pour nous d'abord que l'on établisse un bilan critique, global et lieu par lieu, de l'ensemble du système de recherche français. Sans anathème. Avec rigueur. Dans le souci de construire dans

la durée. Cela a été partiellement l'esprit des Assises de 1982. Il est temps de dresser un bilan.

La démocratie mise à mal.

Le ministre ne se contente pas d'une réforme de structure, il s'en prend à la démocratie. Son objectif : remplacer les instances où siègent des élus par des instances uniquement composées de nommés. Il veut nous rendre muets. Il veut nous empêcher d'agir. Car nous serions des conservateurs, et les experts, *a contrario*, seraient tous animés par le souci de la qualité de la science et de l'avancement des connaissances. Parce que les instances d'évaluation et d'élaboration collective d'un jugement seraient peu " performantes " au regard de l'évaluation " en leur libre arbitre " d'individus désignés. C'est en fait l'indépendance des instances collectives, avec des représentants élus des personnels, qui est attaquée. Un expert nommé serait-il plus indépendant qu'un élu ? En fait c'est le frein à la politique de pilotage déclinée de haut en bas par le ministère qui est visé. C'est pourquoi il importe non seulement de défendre nos instances démocratiques mais de les améliorer pour qu'elles fonctionnent mieux encore, dans la transparence, comme moyen de contrôle collectif contre les dérapages, contre toute dérive possible vers un système maffieux.

C'est pourquoi nous demandons un débat national. Une réforme qui marche est une réforme qui convainc. La réforme proposée ne nous convainc pas. C'est pourquoi il importe de faire entendre notre voix, de nous exprimer, de débattre et faire débattre. C'est pourquoi il importe d'exiger des négociations avec les organisations syndicales sur l'ensemble du contentieux revendicatif : pour obtenir une réforme à laquelle nous adhérons.

Annick KIEFFER,
Membre du Bureau National

Mettre au pas les chercheurs

Le Ministre Allègre et le gouvernement s'acharnent pour mettre au pas les chercheurs.

Les EPST sont contestés dans leur rôle et/ou dans leur existence. Des comités ad hoc, mis en place par le Ministère s'efforcent de piloter l'ensemble du dispositif de Recherche. Le statut des chercheurs est attaqué. Le projet actuel de "toilette" du statut cadre des personnels des EPST (transmis fin mars aux syndicats) organise la disparition dans les faits du recrutement en CR2, si nous ne faisons pas reculer le gouvernement qui a l'appui sur ce point de nombreux notables du milieu scientifique. En effet de nombreux directeurs de labos rêvent d'avoir de jeunes chercheurs "obéissants" jusqu'à 35 ans. Allègre ment lorsqu'il prétend vouloir "rajeunir" les chercheurs. C'est au contraire un recrutement statutaire plus tardif qu'il prépare. Les jeunes chercheurs seront autonomes encore plus tard puisqu'ils seront "stabilisés" plus tardivement.

De plus Allègre déclare un peu partout (voir en encadré sa déclaration au CSRT au début avril et le compte-rendu qu'en a fait Jacques Trelin), qu'il y a trop de chercheurs et qu'ils font de la recherche trop longtemps. Il invite les EPST à imiter le CEA qui a supprimé 7000 emplois en dix ans !

Les chercheurs devraient quitter les organismes de recherche après 10 ou 15 ans de carrière. Cela éviterait au pouvoir politique d'avoir en face de lui des équipes stables capables de résister au pilotage à vue. Cela aurait aussi l'avantage d'offrir par détachement des postes aux enseignant-chercheurs pour quelques périodes de recherche à temps plein. Notons au passage que dans leur grande majorité les enseignant-chercheurs n'auront pas une possibilité de recherche à plein temps. On arrache la chemise à Paul pour en donner des lambeaux à Pierre, Jean, Michel et Françoise. On fait mine de satisfaire une catégorie (les enseignant-chercheurs) sur le dos d'une autre catégorie (les chercheurs) mais sans résoudre réellement les questions posées. En fait, le gouvernement ne veut pas admettre qu'il doit créer massivement des emplois pour développer la recherche et pour réduire le temps d'enseignement des enseignant-chercheurs. Le SNTRS-CGT dit NON à une mobilité obligatoire des chercheurs vers l'Enseignement Supérieur (voire les entreprises). C'est aux intéressés, les chercheurs, de juger s'ils veulent devenir enseignant-chercheur. Le SNTRS-CGT défend l'idée d'une mobilité volontaire. Le gouvernement peut toujours réserver des postes pour encourager cette mobilité et l'organiser de façon à ce qu'elle débouche sur un avancement. Quoi qu'il en soit des échanges entre chercheurs et enseignant-chercheurs, il faut préserver le droit à des carrières

à plein temps des chercheurs pour pouvoir construire des équipes stables, profiter au maximum des expériences acquises, préserver "la mémoire" des technologies, de la culture scientifique nécessaire dans chaque domaine. Ces carrières doivent reconnaître les qualifications.

C'est pour cela que le SNTRS-CGT revendique :

1) l'allongement de la grille des CR jusqu'à l'échelle lettre A,

2) des créations et transformations d'emplois pour doubler les possibilités de promotions CR1-DR2,

3) l'allongement de la grille des DR2,

4) la fusion des grade DR1-DRCE avec une augmentation importante du rapport DR1-DRE/ DR2.

De plus, pour l'ensemble des chercheurs le régime indemnitaire doit être amélioré car il est le plus mauvais de toute la Fonction Publique pour ces niveaux de qualification. Une politique scientifique dynamique implique la relance des recrutements et la revalorisation des carrières.

C'est pour que le recrutement, la mobilité, les promotions soient gérés conformément aux objectifs du gouvernement ou des directions d'organismes que C. Allègre veut réduire à néant les prérogatives des instances scientifiques représentatives (c'est à dire avec des élus choisis par la Communauté scientifique). Ainsi, il veut mettre en place des experts nommés par le Ministre ou les directions d'organismes pour toutes les procédures impliquant une évaluation. Tous les prétextes sont bons pour avancer ses pions. Parfois, il se livre à une démagogie éhontée ou à des mensonges flagrants. Quand il le peut, il part des insuffisances réelles pour tenter d'imposer ses solutions. Quand les problèmes sont réels, nous ne devons pas craindre de faire des propositions alternatives. Mais quand nous sommes confrontés aux mensonges et à la démagogie, nous ne devons pas craindre de les dénoncer.

Le débat national organisé par deux parlementaires du PS peut servir Allègre bien qu'il le craigne. Le débat national peut aussi servir telle ou telle force du milieu scientifique. Dans ce contexte Allègre cherche des alliances à géométrie variable pour faire passer ses pro-

jets. Un coup il s'appuie sur les universitaires, un coup sur les directeurs de labos etc. Nous devons donc être présents dans les forums pour y défendre nos points de vue (sections syndicales, secteur chercheurs, direction syndicale...). Parallèlement, le SNTRS essaie d'obtenir l'ouverture de négociations sur tous les aspects du contentieux concernant les personnels des EPST. Mais nous devons surtout populariser nos points de vue dans

les laboratoires : tracts, débats,... C'est sans doute là que se joue l'avenir de la recherche publique.

Michel PIERRE
Membre du Bureau National

INTERVENTION DU MINISTRE Claude. ALLEGRE AU CSRT LE 14 avril 1999

Sur le Budget

- Fin de non recevoir à la demande d'augmentation du budget civil de la Recherche-Développement.
- La part du budget pour l'innovation sera en croissance considérable.
- Le poids du personnel et de son statut (EPST, EPIC) est excessif par rapport au budget de fonctionnement. Du point de vue des effectifs le CEA est un modèle*. La direction de l'INRA qui ne veut pas faire grossir cet organisme est à féliciter.
- N'avons nous pas trop de chercheurs dans notre système français et trop longtemps ?
- Nous avons aussi trop d'organismes.
- Nous devons faire évoluer nos structures. Il y a trop de rigidité thématique. Le découpage des structures disciplinaires est mauvais. Il va falloir procéder à des redéploiements y compris en terme de budget.
- Priorité aux Sciences de la Vie et aux Sciences de l'information.

Remarques en vrac

- Problèmes du personnel: "je ferai de toute manière quelque chose, quelles que soient les oppositions".
- Fonctionnarisation des chercheurs : "je n'ai pas la force de changer les choses pour l'instant, mais... on verra".
- Mise en place du capital-risque et lancement du concours de créations d'entreprises.

**Suppression de 7000 emplois en 10 ans!*

Assemblée des Chercheurs du SNTRS-CGT le 4 juin 1999

L'année 1999 va être marquée par dès événements importants pour les chercheurs. C'est le moment des élections aux CAP, un grand forum national sur la Recherche va se tenir, les discussions avec les directions d'organismes sur l'évolution des instances des EPST et du statut se tiennent. Dans le même temps, le Ministère continue à attaquer féroce-ment le statut et les EPST.

Il nous paraît important de faire le point pour mieux défendre les revendications des chercheurs. **C'est pourquoi le secteur chercheurs du SNTRS-CGT vous invite à une assemblée de chercheurs se reconnaissant dans le CGT.**

Cette assemblée se tiendra le vendredi 4 juin 1999 de 9 H 30 à 16 H

au CHU KREMLIN-BICETRE Bâtiment Grégory PINCUS,
Salle des Conférences au 3ème étage,
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN-BICETRE.
Métro Ligne 7 (La Courneuve/Villejuif) arrêt : LE KREMLIN-BICETRE

Chercheurs ou adhérents d'une section du SNTRS-CGT, nous vous souhaitons nombreux.

Rencontre à Matignon le 10 mai 1999 avec les syndicats de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Publique.

Etaient représentés : SNTRS-CGT, SNESup, SNCS-FSU, SNPTES-FEN, SNIRS-CGC, UNEF-ID, Cette délégation a été reçue par MM. Mabille et Maisl.

Jacques Fossey (SNCS) a rappelé, au nom des syndicats présents, les raisons de leur action :

Il s'agit essentiellement d'obtenir l'ajournement du comité interministériel sur la recherche, la science et la technologie prévu pour le 18 mai prochain.

En effet, le document préparatoire à ce comité interministériel, qui a circulé et que nous avons pu voir, contient déjà des choix, à un niveau très détaillé, en matière d'orientations thématiques de la recherche, de priorités des organismes et d'emploi, et même de réformes statutaires, alors que (c'est le gouvernement lui-même qui nous l'a accordé à la suite du retentissement des actions syndicales et de l'assemblée plénière du comité national de la recherche scientifique le 14 décembre 1998) ces questions sont actuellement en débat dans le cadre de la mission confiée aux Députés Jean-Yves Le Déault et Pierre Cohen. Il est donc inadmissible que l'on ne tienne pas compte de ce débat, qui se poursuit jusqu'à la fin de juin. Nous demandons que le comité interministériel ne se réunisse donc qu'après les débats.

Il s'agit en outre d'exprimer nos inquiétudes sur le budget 2000 de la recherche, dont la rumeur court qu'il n'accorderait qu'une augmentation de 1% sur 3 ans, et sur l'emploi scientifique.

M. Maisl nous répond que la mission Cohen-Le Déault a un objet bien délimité : Les liens Recherche / Enseignement supérieur. Elle doit effectivement se terminer par le forum du 26 juin, et l'on peut donc attendre ses conclusions pour les alentours d'août. A priori, le gouvernement ne prendra pas de mesures concernant les chercheurs d'ici là. En revanche, il avance sur les priorités thématiques. Les EPST ont été consultés.

(Question SNESup : " Lesquels ? " ; Pas de réponse)

La date initiale du 18 mai a été abandonnée. A quand le report ? **M. Maisl** ne sait pas : " probablement quand il sera mûr (début juin ?) ". Mais il cite J-Y. Le Déault (voir " Le Figaro " du 11 mai 99) : " Le ministre m'a encore assuré vendredi qu'il n'y aurait pas de chevauchement entre notre mission et le conseil interministériel " (NDLR : ça ne nous convainc pas excessivement).

J. Fossey réplique : " Attendons la mission ".

Pour **M. Mabille**, il y a eu un défaut de communication. Certes, des documents sur la modification des statuts ont circulé, mais on ne voulait pas décider de cela dans le " CIRST ", comité interministériel sur la recherche, la science et la technique (sic).

En revanche, il y a une mesure à prendre impérativement sans attendre, c'est celle concernant le budget.

Il y a les actions concertées, avec deux fonds à nourrir, le fonds national de la science et le fonds national de la technologie. Sa formule est qu'il ne faut pas que cela " risque d'impacter (re-sic) la Loi de Finance ".

En ce qui concerne le " +1% sur 3 ans ", c'est pour l'ensemble du budget de l'Etat.

M. Maisl ajoute que la demande du ministre, c'est sur le programme thématique, la définition scientifique des thèmes.

Le SNCS réplique que, là-dessus également, la communauté scientifique et les conseils scientifiques des organismes ont leur mot à dire.

B. Mabille nous assure que le document évoqué n'est qu'un

document de travail, qu'il tournera et n'est pas définitif.

Jean-Claude Garrigue (SNESup) proteste que des discussions ont déjà eu lieu avant la production de ce document, or, il ne les reflète en rien.

B. Mabille, qui se veut conciliant, nous accorde que c'est une maladresse, car eux aussi veulent la visibilité (de la recherche, des objectifs de son renforcement)

Annick Kieffer (SNTRS-CGT) fait remarquer que cela ne se fera pas sans les personnels.

Jacques Fossey (SNCS-FSU) rappelle fortement notre opposition à l'incohérence d'une méthode qui engage les suites d'une réforme avant la discussion préalable.

Le SNESup proteste contre le mépris du ministre, avec lequel on n'a jamais pu parler depuis qu'il est en charge de son ministère, soit... 2 ans ! Il a même, et c'est un précédent, boycotté le CNESER ! Ce refus de la communication est une caractéristique de son style, d'ailleurs. Les conditions d'agrément ou refus des DEA, par exemple, sont très opaques. Lorsque nous (représentants syndicaux) devons être réglementairement consultés, nous ne recevons les dossiers que si nous les réclamons nous-mêmes (et fort !), le plus souvent à la dernière minute, voire en séance. " Aujourd'hui (10 mai, NDLR), on a reçu au CNESER les documents à 9 H. pour siéger à 9 H.30 "

La représentante du SNPTES-FEN demande où est la liste des 1000 experts dont on nous parle ?

J-C. Garrigue (SNESup) et **Anthony Whitney (UNEF-ID)** -ce dernier remarquant que son organisation ne peut bénéficier actuellement d'aucune concertation, sauf avec la conférence des présidents d'universités- redemandent : " A quand le CIRST ? "

Réponse de **B. Mabille** " Aucune importance, c'est disjoint " (Hilarité) " Heu..., ce n'est pas le 10 juin, c'est dissocié ".

J. Fossey " Pour nous, cela ne doit pas l'être ".

M. Maisl avoue qu'il n'est " pas exclu que cela soit avant le 26 juin ".

L'UNEF-ID critique fortement la méthode du " saucissonnage " telle qu'elle apparaît dans les documents : s'il y a une vision globale, le ministre la conserve dans sa tête ! Les étudiants ont effectivement rencontré des membres de son cabinet, et doivent voir Vincent Courtillot, mais il y a un refus de leur part d'accorder des avancées concernant les doctorants : En fait, " tout est dissocié, et cela ne nous convient pas ".

M. Maisl plaide que, dans la méthode gouvernementale, on est bien obligés d'avancer un point après l'autre.

Charitablement, **Annick Kieffer (SNTRS-CGT)** lui propose l'aide des syndicats et des instances pour recoller ces morceaux dans un cadre général, tandis que le représentant **UNEF-ID** se plaint que trop des contacts qu'on nous concède se cantonnent à un simple bi-latéralisme.

L'entrevue se clôt sur une brève discussion sur les deux fonds nationaux de la science et de la technologie ; ils ont été alimentés purement et simplement au détriment des EPST.

Jeanine COHEN, Membre de la CE

Loi sur l'innovation, Conseil Interministériel sur la Recherche, Mission parlementaire Cohen/Le Déaut : OU EN SOMMES-NOUS ?

Nous reproduisons le compte-rendu de la délégation des sections de Nancy du SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SNPRES-Fo du 4 mai 1999 auprès de monsieur Le Déaut, député.

1) Demande du report de la réunion du Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique du 18 mai.

La délégation rappelle que l'ordre du jour du CIRST contient la " redéfinition des missions des EPST " (lettre de la CPCN n°2 du 3/05). La délégation rappelle que le SNCS demande son report après l'examen du rapport de la mission parlementaire. Sinon, quelle serait la signification du débat et de votre mission ?

Le député : Le CIRST devait avoir lieu en janvier. Il a été repoussé. C'est un sujet hautement difficile. Je ne peux pas répondre, je ne suis pas simplement député, puisque je suis membre de la commission parlementaire. Mais les points abordés ne sont pas forcément en relation avec la mission parlementaire. Sinon, on se moquerait de moi.

La délégation : la mission des EPST, c'est essentiel !

Le téléphone sonne, c'est le ministre Allègre !

La délégation demande à M. Le Déaut de communiquer au ministre notre demande de report du CIRST.

Le député : Au CIRST, il s'agit de définir les priorités des organismes.

La délégation : pas seulement, il s'agit aussi de discuter des missions des EPST.

2) Le Comité National.

La délégation : Etes-vous pour le maintien de toutes les prérogatives du Comité National, garantes de l'autonomie scientifique des organismes et des unités de recherche.

Le député : C'est à vous de me le dire.

La délégation rappelle la réaction des personnels en octobre-novembre qui demandaient le retrait du projet de décret d'organisation du CNRS réduisant à néant les prérogatives du Comité National en en laissant le nom.

Le député : Pour le Comité National, il y a des lourdeurs, mais il fonctionne bien, sauf sur la prospective. Je voudrais recueillir vos idées pour le 27 mai (jour de la mission parlementaire à Nancy).

La délégation : on ne lui donne pas les moyens de fonctionner. En outre, la faiblesse des crédits récurrents porte gravement atteinte à l'autonomie des choix scientifiques des unités. Monsieur Chambon, interview dans le dernier numéro de la Recherche, veut transformer le CNRS en agences de moyens et en finir avec les chercheurs à temps plein à vie. C'est inacceptable.

Le député : on ne peut pas faire la même chose toute sa vie.

La délégation : il ne s'agit pas de cela. Le changement d'activité pour un chercheur ne peut se faire que sur la base du volontariat.

3) Les "incubateurs" du projet de loi sur l'innovation et la recherche.

La délégation : un aspect important du projet de loi sur l'innovation et la recherche concerne les incubateurs, c'est-à-dire la mise à disposition de locaux, de matériel et de personnels pour les entreprises dites innovantes. Alors que de grands groupes industriels ferment ou diminuent fortement leurs pro-

pres laboratoires de recherche (Elf, Roussel-Uclaf, Rhône-Poulenc, etc...), le ministre demande aux chercheurs de créer leurs entreprises !!! Etes-vous pour ou contre les incubateurs ?

Le député : vous avez raison de dire qu'il ne faut pas donner d'argent aux grandes entreprises sans contrepartie sur l'emploi. Le crédit impôt recherche doit être assujéti à la création d'emploi. Les incubateurs vont permettre l'émergence de nouvelles technologies comme en infographie....

La délégation : il n'est pas nécessaire de modifier la loi. Combien de petites entreprises faudrait-il créer pour compenser le nombre de licenciés du centre technique de Pau ?

Le député : la création des incubateurs permettra aussi aux universités de toucher des dividendes.

La délégation : les incubateurs concerneraient également les EPST. D'autre part, la possibilité pour les EPST et Universités de toucher des dividendes des incubateurs conduira ces organismes à orienter leurs activités dans des directions où elles pourront en tirer des revenus. Cela ne fera que renforcer le désengagement financier de l'Etat.

4) Les modifications statutaires liées au projet de loi sur l'innovation et la recherche.

La délégation : dans l'exposé des motifs de ce projet de loi, le ministre insiste bien sur le fait que ce projet de loi est fait pour permettre de lever les obstacles de la fonction publique afin de rendre plus attractif la création d'entreprises "innovantes" par le biais de l'enrichissement personnel. La fonction publique a des règles qui sont codifiées dans le statut des personnels et qui sont basées sur le désintéressement financier par rapport aux missions remplies. Ces modifications ont pour but de faire sauter les verrous qui séparent entreprises privées et fonction publique. Par conséquent, ces projets de modifications statutaires vont au-delà de la remise en cause des statuts des personnels de la recherche, elles portent un coup important dans le statut de la fonction publique.

Le député : Il faut faire attention à ce que la fonction publique ne soit pas à moitié privée. Le texte ne fait que régler des problèmes particuliers qui étaient dans l'illégalité. Il ne faut pas que l'enrichissement personnel dépasse un certain seuil, par exemple 50 %. Je suis sensible à votre argumentation. Mais la recherche doit répondre à la demande sociale, à la création d'entreprises. C'est fini le temps où les chercheurs sont dans leur laboratoire : vous avez une responsabilité par rapport à l'emploi.

La délégation : elle proteste en rappelant les milliers de licenciements de chercheurs et techniciens des laboratoires des grandes entreprises privées. Que le ministre prenne publiquement position contre ces licenciements ! Il est faux de dire qu'il n'y a pas de relations entre EPST et industriels : elles sont déjà très importantes. Il ne faut pas se tromper de cibles. De plus, au lieu de légaliser des situations illégales, il vaut mieux donner les moyens à la recherche publique de fonctionner correctement sur des crédits publics récurrents. Il faut revenir à un fonctionnement correct de la fonction publique. En matière d'emploi, que le gouvernement montre l'exemple et décide d'embaucher des chercheurs et des techniciens.

Le député : Le ministre n'a pas suffisamment attaqué les grandes entreprises.

La délégation : Ces fermetures de laboratoires des entreprises n'est pas sans relation avec la structure de son actionnariat.

Le député : oui, les fonds de pension américain.

La délégation : au sujet des PME-PMI, il ne faut pas oublier que les grandes entreprises externalisent de plus en plus leurs activités dans des PME-PMI pour casser les conventions collectives de leurs salariés.

5) La loi sur l'innovation et la recherche.

Le député nous apprend d'abord que son vote est prévu à l'Assemblée nationale le 2 ou 3 juin 1999.

La délégation : voterez-vous la loi sur l'innovation et la recherche ?

Le député : oui, je la voterai. Cette nouvelle loi est plutôt bonne.

La délégation : il y a les CRITT. Il y a de nombreuses associations qui coûtent cher. Pourquoi, on ne fait pas le bilan ? Pourquoi, le transfert fonctionne mal ? Il y a un manque de culture scientifique des entrepreneurs.

Le député : oui, c'est vrai.

La délégation : Il n'est pas nécessaire de faire une nouvelle loi.

Le député : je voterai cette loi avec des amendements.

La délégation : il en faudra des amendements !!!

6) La contractualisation des organismes de recherche dans la loi sur l'innovation.

La délégation : elle rappelle que la contractualisation des organismes a pour conséquence de liquider l'autonomie des organismes scientifiques, des instances scientifiques et des unités. Le Comité National n'aura plus que son nom et perdra de fait ses prérogatives.

Le député : il découvre que les contrats de plan pluri-annuels font partie de l'article 1 de ce projet de loi ! Le député estime que la contractualisation n'est pas aberrante à condition que les crédits soient suffisants. La contractualisation, c'est une bonne chose pour l'université.

La délégation : elle rappelle les lettres de cadrage du ministre Allègre au directeur général de l'INRA, organisme contractualisé contre l'avis des personnels par le gouvernement précédent. La délégation conteste le fait qu'il y a engagement du gouvernement en matière budgétaire. En effet, pour l'INRA le ministère écrit que le budget dépend de la réalisation des objectifs par le contrat. D'autre part, le ministère ne signera le contrat que si celui-ci correspond aux objectifs du ministère. Enfin, la lettre de cadrage du ministre au directeur général du CNRS est inacceptable, car elle anticipe le vote de la loi sur l'innovation et la recherche, tant sur le plan des incubateurs que sur les objectifs imposés au CNRS, qui relèvent de relations entre État et EPST qui est typique de la contractualisation.

Le député : On ne fragilise pas les organismes par un contrat. Il faut que le contrat soit bon. La société attend que la recherche bouge.

La délégation : c'est faux ! Le contrat fragilise nécessairement les organismes publics de recherche puisqu'ils dépendront beaucoup plus des majorités politiques, ce qui s'ajoutera aux pressions budgétaires.

Le député : j'ai demandé au ministère d'élargir les domaines de la mission parlementaire qui initialement était très réduite au problème des jeunes chercheurs. Elle a été élargie effectivement. Mais la condition est que cela ne bloque pas et n'interfère pas avec la loi sur l'innovation et la recherche. A bientôt, au 27 mai.

Quelques conclusions : le député Le Déaut dit qu'il ne peut pas prendre position sur les différentes questions soulevées en raison de sa mission parlementaire. On constatera cependant qu'il justifie (avec quelques difficultés) les orientations du gouvernement. En revanche, il affirme son accord avec les orientations générales de la loi sur l'innovation et la recherche. **Le député confirme aussi que cette loi est la pièce maîtresse de la politique du gouvernement puisque rien ne doit interférer avec cette loi. Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la mission parlementaire confiée aux députés Cohen et Le Déaut puisque toutes les orientations du gouvernement auront été arrêtées et prises par le CIRST du 18 mai et le vote du projet de loi sur l'innovation et la recherche.**

**REPORT DU CIRST !
RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR L'INNOVATION
ET LA RECHERCHE !
NON A LA MODIFICATION DES STATUTS
DES PERSONNELS !**

DERNIERE MINUTE

Selon une dépêche de l'AFP du 10 mai, le Conseil Interministériel sur la recherche a été reporté.

Par contre, l'examen du projet de loi sur l'innovation par les députés est inscrit le 2 juin. Les justes exigences formulées par les sections de Nancy demeurent.

**Une délégation du Bureau National du
SNTRS-CGT sera reçue par
la Mission parlementaire le 25 mai 1999.**

**Rencontre du SNTRS-CGT avec M.COURTILLOT,
Directeur de la Recherche au Ministère,
le 25 février 1999.**

Composition de la délégation du SNTRS-CGT : Jean Omnès, Daniel Isabey, Isabelle Potin, Annick Kieffer

M. Courtillot a déclaré être très ouvert aux rencontres avec nous. Une preuve est d'ailleurs donnée de la valeur qu'il y accorde : après avoir plusieurs fois reporté notre rendez-vous, il nous a quitté au bout d'une heure pour une obligation autrement plus importante que celle qui concerne notre modeste syndicat, ceci après être arrivé fort en retard (ce dont il s'est bien sûr excusé).

Jean Omnès a rappelé les principaux points de désaccords avec la politique actuellement mise en oeuvre et a énoncé nos principales revendications.

Courtillot a relevé " quelques points sur lesquels on peut se mettre d'accord et d'autres qui relèvent de désaccords de fond ". Il propose qu'à cette première rencontre succèdent donc des réunions courtes sur des points précis. *C'est clair, l'accent mis sur la durée des réunions ne laisse guère présager autre chose que des échanges de vue. Si " large consultation " il y aura, ce stade ne sera pas dépassé.*

Sur la contractualisation des unités et des organismes, Courtillot rappelle que cette méthode est utilisée depuis près d'une décennie pour les universités. Garden, en charge de la mission scientifique universitaire et des études doctorales assure la contractualisation quadriennale des universités. La règle est claire : **l'université propose et l'EPST évalue** (les sections du comité national pour le CNRS, les CSS à l'INSERM). L'évaluation effectuée dans les EPST n'est donc pas mise en cause, nous déclare Courtillot, et elle ne sera pas refaite au ministère. La mission de Garden ne se posera en position d'évaluation que là où les EPST sont absents (en particulier dans certains secteurs des sciences sociales par exemple). *On relèvera que si le rôle d'évaluation du Comité National ne semble pas mis en cause, la conception développée par le ministère minimise son rôle au seul CNRS : alors que nous insistons sur la nécessité d'une cohérence nationale dans l'évaluation de la recherche, le ministère préfère avancer l'idée d'évaluations complémentaires.*

Les **UPR** devraient être limitées aux domaines où les EPST n'ont pas de " partenaire naturel ", ou aux thématiques nouvelles pour lesquelles il faut créer rapidement des unités. Le ministère veut ouvrir la notion d'UMR, élargir les partenaires (*plus de privé?*).

Rien n'est changé dans le **fonctionnement des EPST**, nous rassure Courtillot. L'autonomie et la marge d'initiatives des EPST sont maintenus, il convient même de l'élargir sous certains aspects. C'est pour cela que le ministère souhaite un conseil scientifique indépendant

de l'exécutif, plus transparent et donner un véritable pouvoir au conseil d'administration. Les sections du Comité National du CNRS ne seront modifiées qu'à la marge, en sciences de la vie, cela est du ressort du règlement intérieur de l'établissement (nombre de sections, découpage des départements, les instituts). Il y aura 40 sections. Pour ce qui est du débat en cours, deux députés (Le Déaut et Cohen) sont chargés de faire un rapport. Il devront se pencher plus particulièrement sur le statut des chercheurs et la mobilité.

A l'**Inserm**, il y a eu des discussions avec les présidents d'universités qui ont abouti à une charte ou contrat-cadre, signé par Griscelli et Saint-Giron, président de la CPU. Ce texte est ambigu, nous dit Courtillot. Il a donc écrit à Griscelli et au nouveau président de la CPU, Legendre, pour qu'ils fassent de nouvelles propositions s'ils le souhaitent. Mais l'esprit est bon : il est souhaitable que les unités de l'Inserm se rapprochent des universités. Il faut relancer les IFR. Courtillot a donc demandé à ses deux conseillers, Fischer et Fougereau, de travailler là dessus. Il ne veut pas non plus imposer un directeur d'unité que les personnels n'ont pas choisi.

Sur la **charte des doctorants**, il faut voir avec Garden.

La priorité dans le **budget 2000** va à la recherche de base non programmée. Cela n'a pas été suffisamment visible déplore-t-il. Il a demandé à Mme Bréchignac d'augmenter la dotation de base des laboratoires de 10%.

Sur la question des emplois des chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs docteurs, on veillera à ce que le nombre d'emplois offerts aux jeunes aux concours soit le même.

Il faut promouvoir la mobilité vers l'université. Pour cela il faut un intéressement. On donnera donc 100kf aux labos dont les chercheurs auront fait une mobilité effective vers l'université. Au retour il faut que les chercheurs qui ont accepté une mobilité aient une priorité pour les promotions, par exemple pour le passage DR. Les emplois libérés permettront d'accroître le nombre d'entrants et ainsi d'assurer un taux de renouvellement de 3%. Quant à l'emploi ITA, on essaie de corriger les erreurs des gouvernements précédents. On ne peut rattraper en quelques années. Mais nous ne voulons pas plaider n'importe quoi. On observe un sous-staffage dans les bibliothèques. *Mais ce problème ne semble pas préoccuper le ministère outre mesure.*

Le CIRST se tiendra la deuxième quinzaine de mars. Il affichera les priorités et les programmes, en particulier pour les SDV et pour SHS ensuite afin de développer les liens avec les sciences dures. L'accueil venant d'autres EPST et d'ailleurs sera également développé.

Le rapport Chambon sur le CNRS est confidentiel. Il est hors de question qu'il soit rendu public. Les organismes choisissent leur visiting comitee, le rapport appartient à la direction.. Le rapport sur l'IN2P3 a été remis. Nous allons l'analyser.

Commentaire : certes un léger recul, mais aucun changement sur le fond. Le ministère a accepté d'entendre certaines revendications des personnels, mais seulement celles qui ne portaient pas atteinte à ses orientations. Les modifications statutaires ressemblent à un toi-

letage, le débat que nous demandons devrait être restreint aux questions que le ministère désigne (la mobilité, le statut des chercheurs). La recherche doit se faire avant tout à l'université, le CNRS n'est guère plus qu'une agence de moyens, qui ne joue un rôle d'opérateur de la recherche que lorsque l'université est absente sur le terrain. Il est nécessaire de débattre, de développer l'action et les initiatives pour nous faire entendre.

Compte Rendu de la séance du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie du 12 avril 1999

Il s'agissait de la dernière séance du CSRT mis en place il y a deux ans, avec à l'ordre du jour

- l'adoption du rapport annuel
- quelques suggestions pour le futur CSRT.

L'adoption du rapport annuel ne fut qu'une formalité puisque tout avait été dit par les uns et les autres au cours des trois séances précédentes.

La discussion autour de quelques suggestions pour le futur CSRT n'avait guère d'importance puisque chaque CSRT, après l'élection d'un vice-président, doit travailler comme il l'entend, et ce n'est que justice. Je n'ai pas cru devoir intervenir sur le sujet.

Plus "intéressante" fut la prestation du Ministre de la Recherche qui accordait, pour la première fois en deux ans quelques minutes de son temps au Conseil dont il est par la loi, le président. N'exagérons rien, sa présence fut de 35 minutes. Ce fut une intervention non suivie de questions et par conséquent sans besoin de réponses. Ah la démocratie !

Ce que je pense pouvoir en retenir :

Partant de l'avis assez critique du CSRT concernant le budget 1999, le Ministre a indiqué que le budget de la recherche était de l'ordre de grandeur de celui des pays économiquement semblables au notre et que par conséquent le cadre était fixé. En fait, a-t-il précisé, le budget actuel n'est pas bien utilisé et c'est ce qu'il faut revoir. Il s'est référé au rapport Guillaume. J'ai personnellement traduit ce passage du discours comme une fin de non recevoir à la revendication d'augmentation des budgets.*

Pour lui on a trop financé les grands groupes industriels. Aujourd'hui, a-t-il indiqué, l'inspection financière va vers ceux qui feraient réellement de la Recherche. Par exemple le budget "innovation" est en croissance considérable. En 1999 > 500 MF pour le FNS et >670 MF pour le FNRT + 200 MF venant du Ministère de l'Industrie pour ce dernier fonds. L'an prochain chacun

de ces fonds sera doté de 1 milliard de francs.

Le Ministre a ajouté : le poids du personnel et de son statut (EPST, EPIC etc.) est excessif par rapport au budget de fonctionnement. Il s'est interrogé : n'avons nous pas trop de chercheurs dans notre système français et trop longtemps. Nous avons trop d'organismes (je ne parle pas de coordination a-t-il dit). Sur le point des effectifs il a indiqué que le CEA était un modèle ! Pensez donc, il y a eu en une décennie quelques 7000 suppressions d'emplois (cette remarque est de moi).**

Il poursuivra en indiquant qu'il y a une bonne recherche en France, de la qualité mais pas de débouchés. Il ne faut pas que les grands groupes de recherche imitent les grands groupes industriels. Nous devons faire évoluer nos structures. Il y a de la rigidité thématique. Le découpage disciplinaire du CNRS est mauvais. Il faut revoir certaines organisations en biologie, en chimie etc. Les Sciences de la Vie ont un regrettable retard, il va falloir procéder à des redéploiements, y compris en terme de budget. Il s'est félicité que la direction de l'INRA ne voulait pas voir grossir l'Institut. Il a félicité le CSRT sur sa position concernant l'IRD (ex ORSTOM). Quand je pense qu'il n'a tenu aucun compte des 3 recommandations que nous avons émises. Impensable !

Sur les grands équipements il n'a dit que quelques mots sur SOLEIL. Ce sera suivi. J'ai traduit que si SOLEIL se faisait se sera international. Sur ce sujet, avant la séance, et en aparté, j'ai questionné un membre du conseil qui a beaucoup travaillé la question. Pour lui, il est écarté que SOLEIL soit implanté sur le plateau de Saclay. Peut-être pourra-t-il se trouver en Ile de France mais pas sur le plateau. Il se fera sans doute ailleurs et peut-être à l'étranger. Au plan politique ce projet a été très mal présenté, notamment en région parisienne. De plus, au plan technique, le plateau de Saclay n'est pas très bien, des interrogations existent aussi sur la conception de l'appareil. Est-ce bien ce qu'il faut aujourd'hui ? Le Ministre a précisé qu'un avis serait donné par le 4ème comité interministériel. Le 2ème aura lieu en mai ou juin prochain, le 3ème à l'automne et le 4ème au cours du premier semestre 2000.

Nous avons eu droit ensuite à une suite de réflexions un peu en vrac du type :

— priorité aux sciences de la vie,

— priorité aux sciences de l'information. Dans le domaine du software il y a de formidables choses à faire

— problèmes de personnels. Il y a une mission Cohen-Le Déaut, mais les mouvements ne me feront pas changer d'avis. Je ferai de toute façon quelque chose, quelques soient les opposants,

— fonctionnarisation des chercheurs : situation figée. Je n'ai pas la force de changer les choses pour l'instant mais ... on verra.

— priorité de la priorité : les jeunes chercheurs. Nous avons embauché cette année 4200 personnes dans l'enseignement supérieur. Pour vous donnez une idée, la totalité était de 3600 en 1953.

— j'assure un renouvellement en personnel de 3% dans les organismes mais ce n'est pas pour faire de l'homothétie.

— j'ai imposé des Directeurs de Ressources Humaines dans les organismes dépendant de l'État, avant ce rôle était rempli par les syndicats

— très peu de chercheurs ne sont pas bons, mais ils sont parfois inadaptés au poste qu'ils occupent. Il faut donc les réorienter et ne pas les exclure

— actuellement, un chercheur (notamment chez les jeunes) qui va à l'étranger est pénalisé du point de vue

de sa carrière, ce n'est pas acceptable

— grâce à la mise en place du capital-risque (600 MF à la Caisse des dépôts et Consignation par exemple) et au lancement du concours de création d'entreprises (nous en sommes à 2000 projets) nous avançons dans le bon sens

— grâce aux entreprises comme Renault et Peugeot par exemple nous multiplions par deux le budget recherche sur les piles à combustibles.

Que le lecteur m'excuse du style un peu haché mais il s'agit de notes prises au cours de l'exposé du Ministre qui semblait improviser sur certains points.

Jacques TRELIN
Représentant de la CGT au CSRT

** Rappelons que si la DIRD était de 2,45% du PIB il y a quelques années, elle est selon les premières données de 1998 à 2,20% voire 2,10%*

*** Voir à ce sujet l'interview de C. Allègre à Science.
(Interview traduite en français et adressée en mèl aux adhérents)*

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS DU 4 MARS 1999

Ce conseil est le dernier de cette mandature. Le prochain sera renouvelé par décision du Ministre de tutelle. Les agents du CNRS ayant comme vous le savez accompli leur tâche électorale et élu leurs 4 représentants. Nouveau venu Vincent COURTILLOT, nouveau directeur de la Recherche du MERT, qui remplace Daniel NAHON.

A propos de l'approbation par le CA du PV de la séance du 3 décembre 98 qui a adopté le budget 99 avec une participation réduite des administrateurs. Celui-ci avait été adopté grâce à une poignée de mandats détenus par le Président. Les textes (toujours) en vigueur disent que les votes sont effectués à la majorité des administrateurs présents. La " présence " est appréciée en début de séance. Pour celle du 3/12 seulement 13 présents étaient comptés.

Le budget a donc été adopté par 7 voix pour et 6 voix contre.

Marchés publics.

Les dépenses des laboratoires sont soumises aux règles de la Comptabilité Publique dont je ne saurais détailler les méandres. Ce qu'il faut retenir c'est que le CNRS a obtenu de fonctionner de manière dérogatoire. Cela devrait permettre aux labos de passer leurs commandes

dans de meilleures conditions.

J'ai fait remarquer qu'il y a un fossé entre les règles, que tout le monde s'accorde à dire qu'il faut alléger, de contrôle des dépenses des services publics en général et leur quasi absence lorsqu'il s'agit de l'utilisation des finances publiques par les sociétés privées.

Le point sur la modification de la convention des GIP " Centre national de séquençage-Génoscope " et " centre national de génotypage " a permis aux élus syndicaux C.G.T. et CFDT de redire leur préoccupation de ne pas voir représentés les personnels dans les organes de décisions et cela malgré les engagements du Ministère de tutelle d'améliorer la démocratie dans le fonctionnement des GIP.

À mon avis il faudrait que le SNTRS aille faire un tour du côté d'Evry pour que cette revendication soit celle des personnels. Nous n'avancerons pas seulement d'en haut.

Dossier APO (Action Prioritaire Optique).

Ce dossier a été soumis au Conseil pour information.

Les objectifs affichés de la création d'une Action spécifique pour l'optique sont clairement indiqués :

· aider à l'émergence des technologies optiques les plus prometteuses pour leur potentiel d'application et

- leur diffusion vers les laboratoires du secteur public, les laboratoires du secteur privé, les PME.
- faire converger les efforts des différents acteurs de la recherche (*publics et privés*),
 - montrer que les barrières traditionnelles qui nous pénalisent entre disciplines scientifiques, entre public et privé, peuvent être rapidement dépassées..... l'optique pourrait alors servir d'exemple pour que s'accélère un changement des mentalités...(sic)

Les moyens :

Les moyens humains (*chercheurs et ITA*) proviendront, sauf cas particuliers, du potentiel des acteurs de cette Action.

Peut-on craindre que ces " cas particuliers " soient l'embauche de personnels hors-statut ?

Les moyens financiers seront de même provenance, le CNRS consacre dès cette année 3,5 M.F. à cette opération.

L'exploitation des résultats :

- un rapport annuel sera rédigé par le Comité Scientifique. *Véritable patron de cette opération et composé des représentants de tous les acteurs de celle-ci.* Il pourra publier les travaux sauf lorsque les problèmes de confidentialité empêchent leur diffusion.

Commentaires de l'élu de la C.G.T

- *nous sommes en présence d'une opération qui met en place les objectifs du projet de loi sur l'innovation, à savoir l'accélération du transfert des connaissances, leur transformation en profits financiers, l'utilisation directe par les sociétés privées des moyens publics de recherche.*

L'évaluation est confiée à un comité d'experts.

C'est ce que j'ai développé dans la discussion.

Madame Brechignac DG du CNRS indique que le Conseil Scientifique du CNRS a été consulté et qu'il a donné son accord ainsi que la commission 4 du Comité National. L'évaluation, dit-elle, sera faite par les instances du CNRS, et ajoute que le Conseil est informé a priori alors que d'autres opérations de ce type ont eu lieu (?) et que l'information en était donnée a posteriori.

Une manière de montrer la transparence de sa direc-

tion ?

*Il est à noter que nos partenaires syndicaux, SNCS, CFDT, CGC, soutiennent ce type de coopération. **Audier**, élu du SNCS trouve que le processus engagé est bon, **Rouzaud** de la CFDT accepte le contrôle a posteriori par le Comité National.*

L'analyse de classe reste le domaine réservé de la CGT!

Renouvellement du Comité National

Le Ministre n'est plus engagé dans cette affaire déclare le Directeur de la Recherche, c'est donc redevenu une affaire interne au CNRS. *Que de temps perdu.* **Madame Bréchnignac** en a donc tout naturellement indiqué les modalités :

- à défaut de l'absence de décisions contraires, les 40 sections demeurent.
- les élections devront être terminées au printemps 2000.
- des modifications du découpage seront opérées en Sciences de la Vie, il faut monter que le CNRS sait s'auto-réformer !

Le Conseil a voté une résolution autorisant la Direction à engager la procédure électorale, *J'ai voté pour.*

Vincent Courtillot a informé le Conseil qu'une lettre de Mission avait été adressée à 2 députés pour qu'ils organisent un débat sur l'avenir de la recherche.

La mission confiée au Président du CA (*de proposer une réforme du décret cadre*) n'est pas éteinte, elle devra être réactivée.

Monsieur **Courtillot** est parti précipitamment. Le débat sur cette dernière précision n'a pu avoir lieu.

Clap de Fin.

Votre nouvel et ancien élu CGT
Joël Choisy

**COMPTE RENDU DES RÉUNIONS
des 1er et 8 avril avec Jean Pierre SOUZY secrétaire Général du CNRS
et les syndicats CGT, CFDT, SNCS de Grenoble.**

1° avril, présentation par le SG de ses objectifs en vue de revoir la place du CNRS dans la région Rhone-Alpes .

Il faut répondre aux nouvelles missions du CNRS en préparation notamment dans la loi sur l'innovation. La Direction du CNRS veut étudier, à l'occasion du mouvement des Délégué Régionaux (Monsieur LEBRUN va à Marseille) une décentralisation en région des missions suivantes :

- relations avec les entreprises,

- relations avec les universités,
- relations avec les autres EPST,
- relations avec la Région, le Département.

Pour cela, il nomme madame Véronique BISSCHOP, chargée de mission, avec mandat de présenter d'ici à la fin de l'année un rapport sur la meilleure organisation régionale pour atteindre les objectifs définis.

Madame BISSCHOP est chargée de prendre tous les contacts nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le SNTRS, Grenoble et Lyon, auront à être entendus.

Nous devons préparer, y compris avec les personnels des délégations les bases de nos revendications : démocratie de fonctionnement, organisation intégrant le passage aux 35 heures, l'organisation des services, les personnels, et nos revendications sur la mise en place de la préparation en région des dossiers d'avancement....

la suite sera écrite par les syndiqués et les personnels dont il conviendra de définir le mode de consultation. Un rapport d'étape pourrait être demandé pour le mettre en débat.

Monsieur Bernard JOLANS est nommé en remplacement de Monsieur LEBRUN à la tête de l'actuelle délégation Alpes. Il devrait prendre ses fonctions dans l'été.

8 avril.

Les syndicats sus-nommés ont demandé rendez-vous avec Madame Catherine BRECHIGNAC DG du CNRS en visite à Grenoble. Il nous a été répondu que la DG ne rencontrait pas les syndicats de province et nous proposait une rencontre avec le Secrétaire Général.

L'entretien a porté sur les points suivants.

- **IN2P3** : actuellement le ministère étudie l'évolution de cet institut de physique nucléaire. Son Directeur appelé à d'autres fonctions n'a pas été remplacé. La Direction du CNRS demande sans succès son remplacement. Plusieurs hypothèses se présentent : rapprochement avec le CEA, retour dans la gestion intégrée du CNRS (dans le secteur SPM ?)

Cette situation est préoccupante pour les personnels qui se démobilisent en l'absence de décisions (que l'on demande concertées) sur l'avenir de ce secteur de recherche. Madame BRECHIGNAC a été bien inspirée de faire une visite dans ces labos.

- **Les ITA.**

Nous avons insisté sur la nécessité, pour la Direction, de préciser comment elle entendait traiter les questions des ITA particulièrement laissés pour compte par le ministère. Le SG a réaffirmé que pour la Direction les ITA sont un élément essentiel de l'activité de recherche, les gestionnaires ne sont pas simplement des " prestataires de service " mais de véritables " partenaires " des chercheurs et des laboratoires.

Il y a encore loin de la coupe aux lèvres, mais nous attendons toujours le calendrier des négociations sur ces questions que nous a annoncé Madame BRECHIGNAC en février dernier.

- **Recrutement 99.**

394 embauches d'ITA pour la campagne 99. Le décret devrait voir le jour vers le 15 mai ce qui permettrait la tenue des concours en juillet pour les Ingénieurs en septembre pour les autres (les concours d'ingénieurs ne comportent pas d'épreuves écrites, ils sont auditionnés à partir de leur dossier professionnel)

Le SG a insisté sur l'aspect positif de ces recrutements et sur les conséquences sur les avancements.

- **Règles de " tri " régional des propositions d'avancement en CAP**

Le SNTRS a renouvelé sa proposition de mise en place de Commissions Paritaires Préparatoires Régionales (CPPR) afin de rendre transparent le travail de préparation des CAP nationales.

Le SG s'est déclaré ouvert à une discussion avec les syndicats au plan national sur cette question.

- **Prime d'incitation au départ à la retraite à 60 ans.**

Le SNTRS a renouvelé sa demande d'instauration, pour les ITA, de la prime qui, pour cette année encore, est attribuée aux chercheurs.

Le SG nous informe que la Direction du CNRS attend des ministères de tutelle l'instruction écrite l'autorisant à l'attribuer en 99 aux ITA, mais les conditions seraient les mêmes que celles qui ont prévalu en 97, c'est à dire limitées aux personnels qui travaillent dans des labos et/ou services en restructuration. *Ce que le SNTRS dénonce. Il revendique que TOUS les ITA qui peuvent l'obtenir, selon les critères d'attribution prévus pour les chercheurs, perçoivent cette prime.* Le SG a ajouté que pour les années à venir (à partir de 2000) la Direction a demandé que le nouveau décret intègre les ITA. Il indique que l'âge moyen de départ en retraite des chercheurs est de 64 ans et 10 mois et pour les ITA de 61 ans et 3 mois, ce qui explique, selon lui, la différence de traitement de nos deux catégories.

Si l'on veut gagner cette prime il faut faire signer notre pétition.

Il est 13 heures l'apéro auquel nous étions conviés par Monsieur LEBRUN n'aura pas lieu, tout le monde est parti !

Pour le SNTRS
Joël CHOISY

Retraite : continuez la signature de la pétition !

Lors d'une rencontre du syndicat national avec la direction du CNRS le 6 mai 99, nous avons remis les pétitions signées par 1050 agents. La délégation du SNTRS-CGT était composée de Colette BERTRAND, Michel COUSY et André LABORIE.

Premier constat de cette entrevue : la direction du CNRS ne souhaite prendre aucune initiative sur les 3 premiers points de la pétition. Tant qu'elle n'aura pas de directive du Ministère de la Recherche sur le 4ème point (le renouvellement systématique du décret du 26/12/96 étendue à tous le personnel), elle ne bouge pas. Elle indique qu'elle a refait la demande d'application de ce décret aux différents Ministères (Recherche et Finances) pour 1999. A ce jour elle n'a obtenu aucune réponse.

Nous avons rappelé que pour le SNTRS-CGT :

- Tout départ à la retraite doit être compensé par une embauche statutaire.
- Tout projet doit prendre en compte un élément important : la moyenne d'âge de départ des ITA aujourd'hui est de 62 ans.
- Toute mesure qui permet d'assurer un départ normal, à 60 ans au plus tard, dans de bonnes conditions reçoit notre approbation.
- En matière de départ anticipé (avant 60 ans), toute mesure doit être négociée avec les organisations syndicales.

En conclusion : la pétition doit être toujours présentée aux personnels pour signature. Le syndicat va demander une rencontre au Ministère et portera l'ensemble des signatures. Le jour de la rencontre nous appellerons à des délégations au Ministère et dans les régions.

Suite à un problème technique cet article paru dans le BRS 355 de février 99 a été coupé. Nous nous excusons auprès de son auteur, Jacques Audin, des adhérents-lecteurs... et nous réparons cette erreur !

Réunion plénière du Comité National de la Recherche Scientifique - Intervention de Jacques AUDIN. (SNTRS CGT) Elu du collège C sections 26 et 41, Conseil de Département des SDV

Chers collègues,

Dans ce carrefour où l'on débat de l'évaluation de la recherche au sens large et sur la façon d'améliorer notre système, je voudrais attirer l'attention de notre communauté et bien sûr aussi, celle de la direction du CNRS et de ses tutelles sur un point qui me tient à cœur et dont j'ai véritablement pris conscience au cours des deux mandats que j'ai accomplis comme élu du collège C dans les sections 26 et 41 du Comité National.

On n'évalue pas pour le plaisir d'évaluer. Cela correspond à une nécessité lorsque l'on est dans un secteur compétitif, concurrentiel quel qu'il soit, et la recherche scientifique en est forcément un et pas un des moindres. Il est donc nécessaire de se doter d'outils spécifiques qui permettent de savoir où l'on en est par rapport aux autres pour pouvoir prendre les décisions stratégiques, organisationnelles, structurelles qui s'imposent et qui chez nous concourent à la mise en œuvre de la politique scientifique de notre organisme. L'objectif est bien sûr d'améliorer la qualité, la production, pour placer notre recherche scientifique au meilleur niveau international et pour que les retombées de tous ces efforts nous permettent de remplir au mieux les missions qui nous ont été confiées par la société dans son ensemble.

Evaluer la recherche aujourd'hui, au CNRS, dans les universités, à l'INSERM, c'est essentiellement évaluer les laboratoires et les chercheurs qui travaillent dans les laboratoires. Mais est-ce bien suffisant ? Est-ce que cela nous permet d'avoir une vue globale sur l'ensemble du dispositif en place et sur l'ensemble des acteurs, hommes et femmes qui participent à la production scientifique dans nos organismes publics ? Nous sommes sans doute presque tous d'accord ici pour défendre le Comité National et les principes originaux de son système d'évaluation par les pairs, mais avons-nous su en tirer tous les enseignements et tous les avantages ? Je réponds non à cette question et je m'interroge pourquoi il y a toujours eu de la part des directions qui se sont succédées autant de réticences à vouloir faire évaluer par des " pairs " l'ensemble des activités qui concourent à la production scientifique et pourquoi ne s'est-on jamais appuyé sur cette expérience originale d'évaluation, par les pairs, des chercheurs pour l'étendre à l'ensemble des branches d'activités professionnelles et des métiers techniques et à l'ensemble des ITA et IATOS eux-mêmes.

Quelques arguments :

Le dernier bilan social du CNRS fait apparaître que :

1348 ITA dont 1207 Ingénieurs se réclament de la BAP 1 Informatique et calcul scientifique,
959 ITA dont 728 Ingénieurs se réclament de la BAP 2 Electronique et Electrotechnique,
771 ITA dont 356 Ingénieurs se réclament de la BAP 3 Travail des matériaux et bureau d'étude,
1383 ITA dont 850 Ingénieurs se réclament de la BAP 4 Information Communication Diffusion,
3382 ITA dont 803 Ingénieurs se réclament de la BAP 5 Gestion scientifique et technique,
890 ITA dont 136 Ingénieurs se réclament de la BAP 6 Bâtiment scientifique et services généraux,
1921 ITA dont 1616 Ingénieurs se réclament de la BAP 7 Instrumentation Scientifique,
625 ITA dont 464 Ingénieurs se réclament de la BAP 8 Techniques de la chimie,
1851 ITA dont 1085 Ingénieurs se réclament de la BAP 9 Techniques des sciences de la vie
727 ITA dont 673 Ingénieurs se réclament de la BAP 10 Techniques des Sciences Humaines et Sociales.

C'est donc 13800 ITA en tout dont 8000 Ingénieurs (IR, IE, AI) qui travaillent aux côtés des 11500 chercheurs que compte le CNRS. 13800 ITA, ça n'est pas rien, ça pèse dans la masse salariale et ça pèse forcément sur la production du CNRS. S'est-on jamais donné les moyens dans cette maison d'évaluer leurs activités, de mesurer leur part de la production scientifique et surtout d'avoir une politique de gestion de l'évolution de leurs métiers et de leur carrière comme le fait le Comité National pour les chercheurs et leurs disciplines ?

- Est-ce que vous imagineriez par exemple une entreprise du secteur productif concurrentiel, privé ou public, d'un millier d'électroniciens qui n'aurait aucune réflexion sur l'évolution de ce secteur d'activité, sur les nouveaux outils à mettre en œuvre au regard des avancées technologiques et sur la meilleure manière d'adapter les hommes et le matériel ?

- Est-ce que vous imagineriez un grand laboratoire pharmaceutique de 1800 biologistes qui serait dépourvu d'une politique spécifique de formation et de mise à niveau permanente de ses cadres et de ses techniciens ?

- Est-ce que vous imagineriez encore une entreprise de 1400 informaticiens qui n'aurait pas de stratégie globale en terme d'équipement, de logiciel, de normes, et qui n'aurait pas de politique de recrutement ?

- Est-ce que vous imagineriez une entreprise de la chimie avec 600 chimistes dont on n'évaluerait jamais la production et qui n'aurait pas de politique de carrière et de promotions pour ses personnels ?

- Est-ce que vous imagineriez un grosse boîte de mécanique, avec des bureaux d'étude et 800 personnels qui n'aurait pas de réflexion et de politique d'équipement et d'adaptation de son parc de machine outil ?
- Est-ce que vous imagineriez une entreprise d'ingénierie de 2000 personnes qui fabriquerait de l'instrumentation scientifique et qui ne ferait pas d'étude de marché pour connaître les besoins et rationaliser ses productions ?
- Est-ce que vous imagineriez une grande agence de publicité, ou une grande agence de presse qui aurait 1300 spécialistes de la communication de l'information de la diffusion et qui n'aurait pas de politique communication interne ?
- Est-ce que vous imaginez un institut de sondage avec 700 personnes spécialistes des problèmes de sociétés qui ne confronteraient jamais leurs expériences ?
- Est-ce que vous imaginez une entreprise du bâtiment de 900 agents qui seraient livrés à eux mêmes ?
- Est-ce que vous imaginez une banque avec des succursales dans toute la France avec 3400 administratifs et gestionnaires et n'aurait pas de politique de mobilité interne ?

Sans doute de telles entreprises seraient pour le moins en difficultés et certaines vouées à la faillite et personne ne s'en étonnerait. Bien sûr je caricature, mais au CNRS c'est presque tout ça en même temps. Il n'y a pas d'évaluation globalisée ou individualisée des ITA et de leurs métiers. Par voie de conséquence, les politiques de ressources humaines qui sont conduites sont souvent inadaptées aux stratégies scientifiques et aux besoins réels des laboratoires et les politiques de formation permanente très insuffisantes au regard des besoins réels.

Imaginez-vous ce que serait aujourd'hui le CNRS si il n'y avait pas eu une politique d'évaluation des chercheurs et de leurs disciplines. Imaginez vous des chercheurs qui ne rendraient compte de leurs travaux à personne? Imaginez vous des disciplines scientifiques où il n'y aurait pas de revues spécialisées ? Ou il n'y aurait jamais de congrès ? de conférences ?

Et bien mes chers collègues, pour les ITA et les IATOS que je n'ai pas comptabilisés ici, c'est pratiquement comme ça. Les 1350 Informaticiens, les 950 Electroniciens, les 770 mécaniciens, les 625 chimistes, les 1850 biologistes, les 1380 des métiers de la communication, les 1920 de l'Instrumentation Scientifique, les 730 Sciences Humaines, les 890 du bâtiment et des services généraux, les 3400 gestionnaires, pratiquement tous ces gens travaillent dans leur coin, ils n'ont presque jamais de contacts avec leur communauté technique du CNRS autres que ceux qu'ils ont dans leur laboratoire. Ils n'ont pas de revues internes où ils prendraient connaissance des travaux de leurs collègues des autres laboratoires. Ils n'ont pas de colloques de congrès où ils pourraient débattre et comparer leurs activités, ils ne sont pas en réseaux, ils n'ont pas d'instances où ils désigneraient des représentants de leur branche.

Si bien que d'un laboratoire à l'autre il y a des disparités

considérables au niveau de la mise en œuvre des métiers, au niveau des qualifications exercées, aux niveaux des équipements dont chacun dispose. On trouve de tout, déqualification, surqualification, et surtout aucun moyen de savoir réellement ce qui se passe, et donc aucun moyen de rectifier, de corriger, d'améliorer, n'ayons pas peur des mots de rentabiliser.

A quoi se résume aujourd'hui, l'évaluation des ITA au CNRS ? A l'appréciation des responsables de laboratoires ou des responsables de services qui chaque année remplissent une fiche de carrière. Cette fiche est stockée ensuite à la Délégation Régionale. Elle ne sert pratiquement à rien et personne ne la consulte vraiment. Si l'ITA peut prétendre à une promotion au choix, le dossier est un peu plus étoffé, mais il est toujours rempli par le responsable direct qui donne son avis. Ensuite, il est examiné régionalement par des responsables de laboratoire choisis par le Délégué Régional qui se réunissent et qui sont chargés de faire des classements régionaux par corps et par départements scientifiques. Les départements Scientifiques ensuite font leur tri en fonction des quotas qu'on leur a attribués et le tout s'en va ensuite à la CAP qui siège par Corps toutes BAP confondues et dont le rôle est quasiment d'entériner les propositions de la direction, avec en plus des possibilités extrêmement réduites au regard des demandes. Je ne remets pas en cause ici les jugements qui sont portés par les responsables de laboratoire. Bien au contraire, leurs avis sont indispensables pour apprécier et justifier les services rendus au laboratoire par les agents dont ils ont la responsabilité. Mais ça n'est pas suffisant et les directeurs de laboratoire ne sont pas toujours bien placés pour évaluer les métiers et situer la place qu'occupent leurs ITA. Le seul endroit où une évaluation un peu sérieuse a lieu c'est au moment du recrutement par concours externe et lors des concours internes dont les membres des jurys appartiennent en principe à la même branche d'activité. Mais de l'évaluation des métiers proprement dit et de leur mise en œuvre dans les laboratoires ou dans les services il n'y a, au CNRS et à l'université aucun lieu qui existe de réflexion collective avec des élus et des nommés et qui soit représentatifs du secteur d'activité. C'est une carence grave de notre système dont personne ne s'émeut et dont personne ne mesure à quel point elle est préjudiciable à l'organisme à la recherche mais également aux personnels. Comment imaginer qu'on puisse évaluer correctement les laboratoires uniquement à travers l'activité des chercheurs? Les ITA ont leur part de responsabilité dans la production scientifique des laboratoires en général. Se donner un outil pour mesurer leurs activités, s'est forcément se donner un outil pour améliorer la mise en œuvre de leur métier, des conditions de sa pratique et également un outil qui permette de mieux répondre aux besoins exprimés par les laboratoires et les chercheurs. A terme, c'est forcément plus de publications scientifiques, plus de découvertes, plus de transfert. D'ailleurs a-t-on bien réfléchi au rôle spécifique que les ingénieurs jouent et pourraient jouer dans le cadre d'une politique plus offensive en matière de transfert technologique ?

Bien évidemment une évaluation des BAP et des ITA n'aurait de sens réel que si elle était menée en parallèle et en complémentarité avec l'évaluation de la recherche qui est faite actuellement par les sections disciplinaires du Comité National. La production scientifique globale dépend de l'équilibre entre trois fonctions essentielles que sont, la recherche, la technique et la gestion. Je vais sans doute faire sursauter certains d'entre vous, mais pourquoi ne ferions-nous pas la proposition de rajouter dix sections supplémentaires au Comité National ? Des sections techniques ou technologiques qui correspondraient aux dix BAP actuelles. Certaines pourraient d'ailleurs être rattachées directement à des Départements Scientifiques, par exemple les chimistes, les biologistes, les sciences humaines..., d'autres pourraient être transversales par exemple informatique, mécani-

que, gestion.... Elles seraient composées principalement d'ITA élus et nommés, mais il pourrait y avoir aussi des chercheurs. Bien évidemment il faudrait qu'elles aient du grain à moudre et sous une forme ou sous une autre des avis à donner sur les recrutements, les affectations, les mobilités, les carrières et les promotions, bref qu'elles aient les prérogatives du Comité National y compris pour examiner la conjoncture externe et faire la prospective pour anticiper sur les adaptations techniques et technologiques de demain. Je suis sûr que cela donnerait un grand coup de motivation à toute la communauté des ITA et de dynamisme à cette grande maison. Révolutionnaire oui mais pas du Statut Quo.

Le Point sur les “ Marchés INSERM ”

Depuis le début de l'année 1999, tous les personnels des unités et des ADR de l'INSERM ont du faire face à une situation difficile de blocage des commandes et de difficultés de gestion dans la clarté.

Il nous semble indispensable, à ce jour, de **faire le point sur ce “ dossier ”** délicat et surtout d'essayer de **répondre aux nombreuses questions** que tout le monde se pose : *Pourquoi cette situation ? Pourquoi à l'INSERM et pas au CNRS ? Pourquoi les commandes sont toujours bloquées même après le CA exceptionnel du 11 Mars (cf compte rendu de ce CA et de la Manifestation intersyndicale ci-dessous) ?*

Pourquoi cette situation ?

A la suite des nombreuses irrégularités de gestion dans certains secteurs des Marchés Publics (Hôpitaux, Mairies, Conseils Généraux et Régionaux, ...), il y a eu une sorte d'opération “ mains propres ” engagée par le Ministère de la Justice pour imposer des règles strictes dans la gestion des Marchés Publics d'où des instructions du Ministère des Finances (Bercy) pour que l'ensemble des services publics appliquent ces règles. Ainsi, au 1^{er} Janvier 1999, le Ministère des Finances a mis fin aux dérogations dans l'application des règles du code des marchés publics dont bénéficiaient alors les EPST (CNRS, INSERM, INRA).

Pourquoi à l'INSERM et pas au CNRS ?

La “ stratégie ” face à cette situation n'a pas été la même au CNRS et à l'INSERM.

Au CNRS, La Direction Générale a décidé d'engager une procédure de “ passer outre ” à l'instruction de Bercy de remise en cause des marchés. Par lettre du 25 janvier 1999, le Ministère des Finances a autorisé le CNRS à passer outre au refus du visa du contrôleur financier.

D'où la situation au CNRS est celle de marchés “ non conformes ” mais légaux.

Il n'y a pas de blocage ni application de la limite des 300KF car il existe bien un numéro de marché. Reste que l'administration du CNRS devra bien se mettre “ en conformité ” aux règles du code des marchés. Mais comme celui-ci est en cours de révision, notamment le fameux article 76bis qui pourrait autori-

ser les EPST à pratiquer la “ multi-attribution ” (choix de plusieurs fournisseurs pour un seul produit), il est difficile de dire aujourd'hui si la stratégie “ d'attendre et de passer outre ” a été la meilleure !

A l'INSERM, on a voulu “ anticiper ” cette nouvelle règle en se mettant “ en conformité ” ! Ainsi, un long travail de mise au point des marchés INSERM dans le cadre d'une nouvelle politique d'achat selon les exigences de Bercy a été entrepris mais la notification de ces nouveaux marchés n'a pas été possible à temps : elle devrait être effective pour la mi-Mai 1999. Et les autorités de tutelles ont refusé de proroger les marchés clos au 31 décembre 1998 d'où la situation de blocage depuis le début de cette année car chaque ADR a été “ invité à honorer les commandes dans la limite des 300KF par fournisseur et par ADR ”.

D'où la situation à l'INSERM est une absence de marchés (situation illégale) en attente de la notification des nouveaux marchés “ conformes ” !

Pourquoi les commandes sont toujours bloquées même après le CA exceptionnel du 11 Mars ?

Avec la forte mobilisation des Directeurs d'Unité (plus de 140 d'entre eux ont signé une pétition) et des personnels INSERM (succès de la manifestation intersyndicale au CA du 11 Mars, voir ci-dessous), la Direction Générale a dû réagir “ à chaud ” ! Elle a convoqué un Conseil d'Administration exceptionnel le 11 Mars afin d'autoriser les ADR à passer les commandes au delà des 300KF et de réquisitionner les comptables secondaires “. Malgré le vote “ à l'unanimité ” de ce CA, représentant de Bercy compris, 8 ADR sur 12 ont fait part au DG de leur impossibilité “ d'engager leur responsabilité personnelle ”, dans une lettre du 30 Mars 1999.

Pour bien comprendre la situation des ADR, il faut revenir sur quelques définitions en particulier celle de la “ délégation de pouvoir ” : en effet, l'ADR est “ ordonnateur secondaire ” par “ délégation de pouvoir ” de l'“ ordonnateur principal ”, c'est à dire, du Directeur Général de l'INSERM.

Délégation de Pouvoir : (articles 154 et 155 du décret du 29 décembre 1962)

“ La délégation de pouvoir vise à modifier l'ordre des compé-

tences entre les autorités administratives concernées en transférant la compétence de l'une vers l'autre " : il s'agit donc d'un véritable transfert de compétence, de ce fait l'auteur réel d'une décision est effectivement le délégataire qui assume à partir de ce moment la responsabilité personnelle des actes qu'il a pris.

Cette situation est différente d'une " délégation de signature " où l'auteur de la délégation ne s'est pas pour autant dessaisi de son pouvoir de décision et reste toujours l'auteur de l'acte.

Ces précisions juridiques sont nécessaires pour comprendre pourquoi 8 ADR n'ont pu accepter de se mettre dans " l'illégalité " dans le cadre de leur " délégation de pouvoir " car elles encouraient des sanctions à titre personnel.

Un nouveau Conseil d'Administration a eu lieu le 8 Avril 1999 (cf ci-dessous).

Point de vue du SNTRS-CGT :

On peut s'étonner qu'il n'y ait pas eu un front commun des EPST face aux aberrations imposées par Bercy. Au contraire, le DG de l'INSERM fait du zèle, anticipant sur les réformes en cours d'élaboration, et se pliant sans contester, sans défendre l'organisme, aux directives du Ministère des Finances.

Parallèlement, on assiste à la déliquescence de l'Administration, avec un modèle de gestion qui s'apparente à celui de la Mairie de Paris : nombreux recours à des sociétés d'AUDIT et à des sociétés de service pour des tâches qui pourraient être accomplies, pour la plupart, par des personnels de l'INSERM, et ceci sans la moindre transparence. On embauche " allègrement " des responsables qui n'ont pas la culture " Recherche ", en faisant des tours de passe-passe pour leur servir des contrats gagés sur plusieurs postes de titulaires, on les entoure de CDD. Le résultat de ces pratiques, c'est que les compétences et la mémoire de l'Institut disparaissent.

On voudrait " tuer " l'INSERM, qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

D'ailleurs Claude Griscelli n'était-il pas, dans le gouvernement précédent, un des fervents défenseurs de la gestion de nos laboratoires par l'Université ?

Quant à Claude Allègre, il se retranche derrière un discours ultra-libéral, antibureaucratique, mais tolère des pratiques hyper-bureaucratiques (les marchés), hyper-centralisatrices (les projets de réformes). C'est à travers les faits qu'il faut juger les véritables objectifs de la politique du ministre.

A suivre... Le 15 Avril 1999

Jean KISTER et Jean-Pierre BAZIN
(avec l'aide précieuse d'Annick BERTAULT, ADR Paris XII)

Dernière heure :

Au Conseil d'Administration de l'INSERM du 8 Avril 1999

Au CA du 8 Avril 1999, le DG a fait part d'une "lettre type" qu'il avait reçue de 8 des 12 Administrateurs Délégués refusant d'appliquer la procédure de commande prévue. En conséquence il a été demandé au CA de voter pour :

- décharger les 8 AD de leur responsabilité d'Ordonnateur Secondaire pour ce qui concerne les commandes et marchés
- leur donner à la place une délégation de signature. Ce qui veut dire qu'ils peuvent signer les commandes, et que c'est le DG qui est responsable du dépassement des seuils, seuils qui restent à 300 KF TTC (puis 600 KF TTC) sur la seule tête du DG pour l'ensemble des unités rattachées aux 8 AD en question. Mardi soir (12/4/99), les AD avaient reçu la notification de cette décision.

Compte rendu (rapide !) de la Manifestation intersyndicale et du CA INSERM exceptionnel sur les "Marchés" du 11 Mars 1999

On peut dire que la présence de plus de 100 personnes devant l'AP-HP est un succès vu les conditions difficiles de préparation (changement de lieu du CA annoncé la veille à 17H !!). Il y avait beaucoup de directeurs d'unités et des gens que l'on n'a pas l'habitude de voir en manif. La section INSERM a distribué un tract à tous les manifestants ainsi qu'aux membres du CA.

Jean KISTER (SNTRS CGT), Rose KATZ (présidente du Conseil Scientifique, SNCS) et un Directeur (au nom de la pétition des Directeurs en cours de diffusion sur le Web) ont pris (brièvement) la parole. Le SNTRS CGT a insisté sur l'urgence de débloquer la situation actuelle de blocage des commandes (par application de la règle des 300KF) mais sans pour autant faire porter la responsabilité d'actes "illégaux", dans le cadre actuel de la loi, aux ADR !

Après 1H de CA, une délégation (J KISTER pour le SNTRS CGT, J ROBERT-LEZENNES pour le SNCS et FONTES pour les Directeurs) a été reçue par le Pr LOUISOT, président du CA INSERM.

Le président du CA nous a rappelé qu'il était lui-même un Directeur d'Unité INSERM donc très sensible aux problèmes actuels de blocage des commandes. Il a indiqué le contexte de fortes pressions de l'opinion sur la politique des marchés publics de Bercy pour "être plus propre" ce qui a pu être à l'origine des exigences du Ministère du Budget vis à vis des EPST. Mais les choses ont bougé dans le " bon sens " : Bercy a accepté qu'il puisse y avoir plusieurs fournisseurs pour un produit. La notification officielle des "nouveaux marchés" pour l'INSERM devrait avoir lieu au plus tard début Mai 1999. Il fallait donc trouver une solution d'urgence transitoire et c'était là l'objet de ce CA exceptionnel. Il a donc été voté A L'UNANIMITE une décision permettant aux ordonnateurs secondaires (ADR) d'accepter les commandes au delà des 300KF et la réquisition des comptables dans une procédure simplifiée. Le représentant de Bercy a donc officiellement approuvé ces mesures d'où, pour le président du CA, cette délibération du CA permet de "couvrir" les ADR. On lui a fait remarquer que si les mesures votées aujourd'hui par le CA avec l'accord du Ministère du Budget permettaient peut être de débloquer la situation ubuesque actuelle, rien n'était réglé sur le fond, c'est à dire sur l'application des règles des marchés publics à un milieu très spécifique comme l'est celui de la recherche. Il a répondu que cela n'était effectivement pas à l'ordre du jour de ce CA et qu'il serait "vigilant" sur l'application à l'INSERM de ses règles.

Nous lui avons également fait part de notre inquiétude sur l'avenir des petites sociétés de biotechnologie qui permettent à certains laboratoires d'avoir des produits innovants et performants mais qui ne sont pas de taille à postuler à un marché " national ". D'autant plus que notre ministre souhaite que les chercheurs créent eux-mêmes leur " Start-Up " (voir la Loi sur l'Innovation en cours de débat au Parlement) ! Il y aurait quand même un comble à ce qu'une PME créée par des chercheurs ne puissent vendre aux laboratoires INSERM ses produits par le fait qu'elle ne serait pas sur la liste des marchés nationaux ! !

Résultat des élections au Conseil Scientifique INSERM**(1999 -1995 - 1991)****Collège C (ITA) :**

Il y avait les mêmes 4 listes qu'en 1995. Il y a eu 53% de votants soit 1,6% et 30 voix de plus qu'en 1995.

Le SNTRS-CGT fait une belle progression de 103 voix et de 5,1% sur 1995 avec 581 voix et 33,1% pour 1999. La progression est encore plus nette par rapport à 1991 : +226 voix et +10,9%.

Notre nouvel élu au CS est donc Carlos LABAT.

La CFTC est stable avec 147 voix et 8,3% ; le SGEN-CFDT progresse de 3,9% avec 762 voix et 43,4% et garde ses 2 élus comme en 1995 ; le SNIRS-CGC chute de 9,4% avec 267 voix et 15,2% mais garde son élu.

Collège B1 (CR) :

Par rapport à 1995, il y avait cette année une liste « indépendante » en plus et bien évidemment il n'y avait plus de liste USCA. La participation a légèrement diminuée de 0,3% et de 38 voix à 51,6% en 1999.

Le SNTRS-CGT obtient 58 voix et 7% (pas d'élu) soit une baisse de 4,4% et de 40 voix sur le total SNTRS+USCA de 1995 (SNTRS-CGT 95 : 27 voix et 3,2% ; USCA 95 : 71 voix et 8,3%).

En 1991, la liste USCA obtenait 46 voix et 5,1% (pas de liste SNTRS-CGT).

Le SNCS-FSU diminue très légèrement (-0,3%) avec 351 voix et 42,6% (2 élus) ; le SGEN-CFDT est stable avec 219 voix et 26,6% (1 élu) ; le SNIRS-CGC baisse de 5,6% avec 111 voix et 13,5% mais garde son élu.

La nouvelle liste « indépendante » obtient 85 voix et 10,3% (pas d'élu).

Collège A1 (DR) :

Cette année, il n'y avait pas de liste SNIRS déclarée et une seule liste « indépendante » au lieu de 2 en 1995 (mais la tête de cette liste « indépendante » est un SNIRS !).

La participation baisse de 5,6% et de 108 voix à 63,9% en 1999.

Le SNCS-FSU progresse largement de 20% et de 117 voix et gagne ainsi 1 élu (soit 2 élus en 1999) avec 380 voix et 51,2%. Le SGEN-CFDT progresse également de 12,3% et de 75 voix (1 élu) avec 210 voix et 28,3%.

La seule liste « indépendante » obtient 152 voix et 20,5% (1 élu) soit une perte de 25,2% sur les 3 listes « indépendantes » présentes en 1995 (perte d'un élu). Le SNIRS avait obtenu 60 voix et 7,1% en 1995.

	Inscrits			Votants			Exprimés			CFTC			SGEN-CFDT			SNIRS-CGC			SNTRS-CGT			Indépendants		
	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99			
ITA	3392	3449	3401	1621	1771	1801	1592	1709	1757	176	137	147	577	674	762	264	420	267	354	478	581	91		
Collège C				47,79	51,35	52,96				11,06	8,02	8,37	36,24	39,44	43,37	16,58	24,58	15,20	22,24	27,97	33,07	13,88		
Différence %			-1,39			1,61						0,35			3,93			-9,38			5,10			
Différence voix			-48			30			48			10			88			-153			103			
Nombre d'Elus (4 sièges) :										(0)	(0)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)							
Noms des Elus (99) :										DUFOUR M, SPIRA N			WAUTIER MP			LABAT Carlos								
	Inscrits			Votants			Exprimés			SNCS-FSU			SGEN-CFDT			SNIRS-CGC			SNTRS-CGT			USCA		Indépendants
	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	99	91	95	95	99		
CHERCHEURS		1706	1642		885	847	905	854	824	399	366	351	279	227	219	181	163	111		27	58	46	71	85
Collège B1 (CR)				51	51,88	51,58				44,09	42,86	42,60	30,83	26,58	26,58	20	19,09	13,47		3,16	7,04	5,08	8,31	10,32
Différence %			-3,75			-0,29						-0,26			0,00			-5,62			-4,44			10,32
Différence voix			-64			-38			-30			-15			-8			-52,00			-40			85
Nombre d'Elus (4 sièges) :										(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(0)			(0)	(0)	(0)	(0)	
Noms des Elus (99) :										MERCK MF, CARDEBAT D			HEJBLUM G.			ALQUIER Ch								(1 liste)
	Inscrits		Votants		Exprimés		SNCS-FSU		SGEN-CFDT		SNIRS-CGC		Indépendants											
	95	99	95	99	95	99	95	99	95	99	95	99	95	99										
CHERCHEURS	1231	1170	856	748	844	742	263	380	135	210	60		386	152										
Collège A1 (DR)			69,54	63,93			31,16	51,21	16,00	28,30	7,11	0,00	45,73	20,49										
Différence %		-4,96		-5,61				20,05		12,31		-7,11		-25,25										
Différence voix		-61		-108		-102		117		75		-60		-234										
Nombre d'Elus (4 sièges) :							(1)	(2)	(1)	(1)	(0)	(0)	(2)	(1)										
Noms des Elus (99) :							FARMAN N, LIAUTARD JP		ZALC B				CHARLET de SAUVAGE R											
													(3 listes) (1 liste)											

RESULTATS des Elections au CNAS du CAES INSERM de 1999

Tout d'abord, il faut rappeler que le mode électoral a changé cette année : un seul collège ITA-Chercheurs où tout le monde vote pour une liste de 17 candidats. A la différence des élections précédentes, où il y avait 2 collèges (ITA avec 10 sièges et Chercheurs avec 7 sièges) et où chacun pouvait voter "deux fois" : pour les ITA ET pour les Chercheurs ! Cela rend donc difficile toute comparaison entre 96 et 99 !

Ceci étant dit, en 1999, on a eu le "quorum" dès le premier tour avec 53,3% de participation ce qui n'avait pas été le cas en 1996 (il avait fallu un deuxième tour !).

Le SNTRS-CGT obtient 26,1% des voix et 5 élus soit un siège de plus que le total des élus CGT de 1996 (3 SNTRS et 1 USCA) ! En pourcentage de "voix", on gagne 2,6% sur le total SNTRS-CGT plus USCA même si la "somme" ITA-Chercheur de 1996 est à prendre avec précaution vu le mode électoral de l'époque (cf plus haut).

Le SNCS-FSU obtient 19,5% des voix et 3 élus soit un siège de plus qu'en 1996. Il gagne 6,9% sur 1996.

Le SGEN-CFDT obtient 40% des voix et 7 élus soit un siège de moins qu'en 1996. Il perd 5,1% sur 1996. A noter que la présidente actuelle du CAES, Liliane Leclerc n'est pas réélue car en 8ème position.

Le SNIRS-CGC obtient 14,4% des voix et 2 élus soit un siège de moins qu'en 1996. Il perd 4,4% sur 1996.

En conclusion, c'est un bon résultat pour le SNTRS-CGT avait un net progrès sur l'ensemble SNTRS-CGT plus USCA de 1996. La prochaine CE INSERM (Vendredi 30 Avril) du SNTRS-CGT discutera des conséquences de ces résultats sur la future démarche de nos 5 élus au CNAS.

Jean KISTER

NB : Le nouveau système de vote de 1999 s'est traduit par l'élection de 4 chercheurs sur les 17 membres du CNAS alors que l'ancien système de vote par collèges Chercheurs et ITA assurait un quota de 7 chercheurs pour 10 ITA. Faut-il incriminer les syndicats qui ont peu présenté de candidats chercheurs en position éligible ? Même parmi les 3 élus du SNCS il y a une IR ! Ou bien est-ce le reflet de la difficulté des chercheurs à s'investir dans l'action sociale au niveau national ? Je peux témoigner que pour la liste du SNTRS-CGT, il nous a été impossible de trouver un chercheur syndiqué acceptant d'être élu hormis notre élu sortant Bernard Krust ! A méditer ...

**CHERCHEURS
et ITA**

Inscrits	Votants	Exprimés	SGEN-CFDT	SNCS-FSU	SNIRS-CGC	SNTRS-CGT	Noms des Elus SNTRS-CGT
5372	2862	2796	1117	546	404	729	HENZEL Daniel
	53,28		39,95	19,53	14,45	26,07	KRUST Bernard
Différence % 99-96 :			-5,10	6,90	-4,35	2,56	GAILLARD Isabelle
Nombre Elus (17 sièges) :			7	3	2	5	LE GLOANNE Marie-Thérèse
Différence Elus 99-96 :			(-1)	(+1)	(-1)	(+1)	RAUCH Michel

Les 35 heures, le rapport Roché et l'emploi

Quelle application dans la Fonction Publique et donc au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA ?

Le rapport Roché est le rapport d'un haut fonctionnaire. Il contient de nombreuses inexactitudes et le parti pris du rédacteur vise à une présentation défavorable pour certaines administrations, sans tenir compte des réalités et nécessités spécifiques pour certaines d'entre-elles.

Le CNRS, l'INSERM et l'INRIA en tant que tels ne sont pas cités. Ce rapport s'insère dans la campagne médiatique anti-fonctionnaires actuelle. Il fait un état des lieux discutable. A qui veut-on faire croire que l'application des 35 heures dans la Fonction Publique peut se faire sans création d'emplois ? Il n'est question nulle part de création d'emplois.

Pour le SNTRS-CGT la mise en place des 35 heures dans notre organisme, qui devra être le résultat de la 2ème loi Aubry au début de l'an 2000, doit avoir pour effet :

- 1) la création d'emplois statutaires, véritable moyen de lutte contre le chômage (3 millions de demandeurs d'emplois, officiellement),*
- 2) l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleurs du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA,*
- 3) le bon fonctionnement des services et laboratoires.*

Aujourd'hui, pour l'ensemble des personnels –hors certaines spécificités liées à des astreintes ou à un temps de travail négocié suite à la mise en place des horaires variables avec contrainte de pointage– le temps de travail est de 169 heures par mois avec 32 jours de congés. Nous serons extrêmement vigilants à ce que certaines situations mises en référence pour démontrer des anomalies, ne soient pas reprises comme situation générale. Cela dans le but de justifier une mise en place des 35 heures sans discussion au niveau de l'administration générale, des délégations, des services communs et des laboratoires.

La mise en place des 35 heures, c'est la journée de travail de 7 heures ou des semaines de 4 jours, ou 18 jours de congés supplémentaires à prendre suivant l'organisation définie.

Pour les personnels optant pour les horaires variables (administrations et services) il est indispensable de renégocier leur situation en référence à la semaine de 35 heures.

Cette diminution du temps de travail doit faire l'objet de négociations entre directions et représentants des personnels à tous les niveaux (laboratoires, services, délégations...). Elle doit améliorer de façon significative les conditions de travail de tous les agents des organismes, quelles que soient leurs fonctions et leurs catégories.

Les 125,4 heures de travail en moins par an et par personne doit conduire à la création d'emplois statutaires afin que l'organisation du travail qui aura été définie permette un bon fonctionnement de toutes les structures existantes dans nos organismes.

Le SNTRS-CGT souhaite que la mise en place des 35 heures soit l'occasion de débats dans les laboratoires et services. Il organisera des discussions afin de connaître tous les points de vues, pour négocier cette mise en place des 35 heures dans l'intérêt des personnels et de l'organisme.

Rien ne pourra se faire sans les personnels. L'amélioration des conditions de travail doivent, en même temps, être génératrices de création d'emplois statutaires.

Tribune libre...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs.

A propos des 35 heures.

Par Daniel Steinmetz

La commission exécutive du SNTRS-CGT met en place un groupe de travail sur les 35 heures. Cette initiative me semble un peu déplacée. J'ai l'impression que le syndicat est empêtré dans les contradictions de certaines catégories de personnels, par ailleurs bien représentées par le SNCS. Sous le prétexte qu'une grande partie du milieu (les chercheurs et les ingénieurs et encore pas tous) ne comprennent pas le passage aux 35 heures, cette question est éludée : le milieu n'est pas prêt, de toute façon, au CNRS on travaille comme on veut et où on veut...

Il me semble utile de rappeler deux choses.

- le système juridique français , en l'occurrence le tribunal de grande instance de Versailles dans le contentieux qui oppose Thomson CSF (Thomson Radar , établissement d'Elancourt) et l'inspection du travail , a condamné cette société pour exécution d'un travail clandestin (article L324-10 du code du travail : *la mention sur le bulletin de salaire d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué constitue ... une dissimulation d'emploi*), cf. le Monde 6 janvier 1999, Le même journal reprend dans une synthèse datée du 16 février différents arrêts récents de la cours de cassation. qui remettent en cause la notion de forfait : " *la rémunération forfaitaire n'est licite que pour autant qu'elle permet au salarié de percevoir , au moins la rémunération à laquelle il peut prétendre , y compris les majorations prévues pour heures supplémentaires, que sa licéité suppose donc nécessairement une comparaison entre le forfait convenu et le salaire minimum conventionnel augmenté des heures supplémentaires* "... en clair, s'il y a des heures supplémentaires, même non indiquées sur le bulletin de salaire, le cadre est en droit de se les faire payer. D'autres arguments peuvent être trouvés dans la rubrique 35 heures de l'Humanité, ou encore dans la presse de la CGT.

Est ce qu'au CNRS, on est à coté de la loi ? Ou alors, si certains souhaitent travailler plus sans être rémunérés, ne faut-il pas tout simplement considérer que cela relève de leur seule liberté individuelle. (Ecrire une publication pendant son week end relève de la liberté de l'individu, au même titre que de faire du vélo ou de la musique).

-par contre quelle est la situation réelle par rapport à ce que pourrait être la 2ème loi sur les 35 heures. Un peu d'arithmétique.

Les fonctionnaires ont droit d'après le statut général de la fonction publique à 5 semaines de congés payés: soit 25 jours. En fait, dans une année de 365 jours, il sont droit à 52 week-end soit 104 jours, à 25 jours de congés et environ à 11 jours de fêtes légales, il reste 225 jours travaillés. Par jour, le fonctionnaire travaille 7,8 heures ($39/5=7,8$), soit au total dans l'année $225*7,8 = 1755$ heures. Le passage à 35 heures voudra dire qu'il ne travaillera plus que 7 heures par jour en moyenne , soit dans l'année $225*7 = 1575$ heures. Quelle est la situation réelle des personnels de l'administration centrale du CNRS ou des délégations, voire de nombreux laboratoires propres. Ils travaillent 39 heures par semaine soit 7,8 heures par jour et ont droit à 32 jours de congés payés soit 7 jours de plus que la norme des fonctionnaires; ce qui correspond à $225-7 = 218$ jours de travail par an, ou encore à $218*7,8 = 1700,4$ heures. Pour eux, passer à 35 heures, correspond à une diminution de $1700,4-1575 = 125,4$ heures de travail par an, ou encore en jour de congé supplémentaires à : $125,4 / 7 = 17,9$ jours, soit 18 jours, en arrondissant. Il n'y a donc pas lieu au CNRS de culpabiliser devant le passage aux 35 heures. Qui refuserait de se battre pour voir ses congés passer de 32 à 50 jours par an. Et en clair pour une délégation de 50 personnes, les 900 ($900=18*50$) jours de congés annuels supplémentaires correspondent à 4 emplois qui devraient être créés.

Une revendication simple s'impose, 50 jours de congés par an, ou toute autre formule qui convient aux personnels.

En plus de façon concrète, je ne connais que quelques rares universités qui ont un peu plus que les 50 jours de congés, et qui ne seraient pas concernées. La situation de ces universités ne doit pas paralyser notre capacité d'action. Cette revendication a donc au moins le mérite de faire abolir les inégalités. Elle est unificatrice.

A mon avis, plutôt qu'une commission, il faut organiser des réunions dans les labos et services concernés et demander aux collègues comment ils veulent organiser de façon concrète le passage aux 35 heures. Veulent-ils une baisse de la durée journalière ou hebdomadaire de travail, ou des jours de congés ? Le syndicat n'a pas à choisir à la place des personnels, mais doit leur donner les moyens de choisir. Parés, charge à nous de mettre ces revendications en forme et les porter à la direction et aux ministères.

COMPTE-RENDU du COMITE CENTRAL D'HYGIENE ET SECURITE DU CNRS 2 Octobre 1998

CCHS au complet, sauf un représentant CFDT; présentation de M. VINIT, nouvel inspecteur général d'hygiène et sécurité (qui a exercé à Paris VII-Jussieu durant 23 ans comme Ingénieur Hygiène et Sécurité, et 3 ans au MNERT).

La séance commence par une protestation du SNCS-FSU et du SNTRS-CGT à propos de notre demande de CHS spécial faite le 11 Mai, à convoquer dans le délai réglementaire de 2 moiset qui se tient le 2 Octobre ! La demande par courrier n'a pas reçu de réponse et la Direction nous a répondu le 2 octobre que les dossiers n'étaient pas prêts. La liste des représentants du personnel au CHS est enfin parue sur le "web" du CNRS depuis Novembre .

1) Approbation du compte-rendu du CCHS du 11 Mai 1998 :

A l'unanimité . Normal , le compte-rendu étant soumis à la correction des membres du CCHS auparavant.

2) Bilan de la Médecine Préventive en 1997 :

Pour un effectif total de 30896 personnes, les médecins estiment que 69% d'entre elles relèvent de la surveillance médicale particulière (SMP pour les plus initiés). 80% de ces personnes sont prises en charge, 74% répondent aux convocations. Cela ne fait que 60% du personnel réellement vu ! dans 60 services médicaux par 74 médecins (il reste un déficit de 465 h de vacations à combler. Ndlr : un équivalent temps plein pour 1500 agents est de 169 h par mois).

Au sujet des 60% de personnes surveillées, M. Douchin nous informe qu'il n'y a ni obligation ni sanction à une non réponse; (ndlr : mais, en tant que fonctionnaire, nous devons prouver qu'un accident ou une maladie professionnelle est en relation avec notre activité: L'état initial est donc à démontrer !).

Nous avons demandé l'évolution du dossier "fiches collectives de risques": rien n'a été mis en place, ces fiches doivent être rédigées par les médecins de prévention, avec l'aide des AC-MO et de l'Ingénieur Hygiène et Sécurité de chaque unité concernée.

Le SNCS a posé le problème des pathologies psychiatriques et demandé une enquête. Il a également déploré l'absence de dossier Hygiène et Sécurité dans les dossiers de contractualisation avec le Ministère (plan quadriennal; cela existait auparavant).

Nous avons demandé si les fours amiantés présents dans les ateliers à Vitry-Thiais avaient été traités : Mme Hacq nous a informé que cela n'était pas encore fait.

16 maladies professionnelles déclarées dont 7 par l'amiante : 4 à Jussieu ...et 2 au CECM de Thiais (! !), et 1 par le benzène, entre autres.

23 services bénéficient de postes d'infirmières...sur 56 : pour ces 23 services, 23357 personnels concernés, 11213 "soins" dont 1066 "soins en rapport avec un accident du travail"; infirmeries qui existent dans les délégations 1 à 13, et au Siège.

3) Intégration de la sécurité dans les démarches immobilières :

Les travaux de mise en sécurité des constructions neuves, des réhabilitations et l'entretien d'immeubles dont le CNRS a la responsabilité sont concernés par cette instruction. Nous avons critiqué ce projet (présenté par Mme Hacq) sur deux points : il n'est fait nulle part mention de l'avis des CHS concernés par ces travaux ; le décret du 20 février 1992 à propos de l'intervention des entreprises extérieures (décret n°92-158 ou articles R. 237-1 à 28 du code du travail) et l'arrêté du 19 Mars 1993 (fixant en application de l'article R. 237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi par écrit un plan de prévention)... où sont mentionnés les inter-

ventions des CHS !(R.237-23 à 28). Le SNCS est intervenu dans le même sens que nous en insistant aussi sur la participation obligée de l'Ingénieur Hygiène et Sécurité. Le Dr Karli (médecin coordinatrice) a aussi demandé que le rôle du médecin de prévention soit développé. Le président est d'accord pour ajouter le rôle du CHS et de la médecine de prévention , mais refuse la citation du décret, considérant que:"les DR doivent savoir".

4) Rapport d'activité des CHS régionaux :

Mme Hacq nous a présenté une synthèse de 36 réunions de CHS tenues en 1996-1997 dans les DR (toutes sauf la 4^{ème} (Gif) et la 8^{ème} (Orléans), Paris A et Nancy venant de tenir leur première séance). Par ailleurs, au moins 130 CHS spéciaux se sont tenus.

Nous avons refusé de traiter ce point (pourtant réclamé depuis longtemps) car nous n'avions reçu que 10 comptes rendus sur 36 ! Même ceux du Campus Michel-Ange (3) ne nous ont pas été transmis (et pourtant on est sur place...). Nous avons demandé que ces comptes rendus nous soient envoyés et avons soutenu la demande du SNCS d'en homogénéiser la présentation. Ceux dont nous avons eu connaissance présentent les bilans d'activité des Médecins de Prévention et des Ingénieurs régionaux Hygiène et Sécurité, les problèmes avec l'amiante et les machines-outils ainsi que la prise en charge des personnels non CNRS travaillant dans nos laboratoires. Bien d'autres points spécifiques sont décrits et mériteraient de plus amples analyses.

5) Projet de brochure sur l'amiante :

Ce projet déjà refusé à la séance du 20 Octobre 1997 a subi un certain nombre de critiques : nous avons noté qu'il n'était pas fait référence au décret du 20 Février 1992 (intervention d'entreprises extérieures), que le tableau des maladies professionnelles n° 30 et 30 bis (et leur contenu) était absent et que les CHS ne sont ni informés ni consultés lors de travaux de désamiantage. Le Dr Karli a soulevé de multiples problèmes : Le document ne tient compte ni des autres expositions professionnelles à l'amiante, présentes ou passées, en dehors de celles liées aux bâtiments CNRS.

Quelle fiche d'exposition, quel suivi post-professionnel ? Quelles préventions présentées par le DR avec l'avis du Médecin de prévention lors de travaux plus ou moins importants ?

Le Président (M. Souzy) a convenu d'améliorer ce texte, en particulier sur les mesures prises à l'égard des personnels.

En questions diverses, le stage des membres du CCHS a été confirmé pour la dernière semaine de Novembre. Nous avons signalé l'existence d'une brochure développant les actions de prévention dans l'Enseignement Supérieur et les EPST (édité par le MENRT), écrite par M. VINIT (notre nouvel Inspecteur Général Hygiène et Sécurité) dans son précédent poste au Ministère ; document diffusé surtout dans les Universités.

Prochain CHS Central : jeudi 15 avril 99.

Vos délégués au CCHS du CNRS :

Jean-Louis Andrieu

mèl : andrieu@physio. Univ-lyon1.fr

Sophie Toussaint-Leroy

mèl : Sophie.Toussaint-Leroy@sntrs.u-psud.fr

Intervention de Jean OMNES au nom du SNTRS-CGT au 46ème congrès de la CGT.

Le gouvernement et son ministre de la recherche tentent de restructurer profondément le système de Recherche Publique, en transformant les organismes publics en simples agences de moyens, dispensatrices de personnels et de crédits. De fait, la recherche publique serait mise à la disposition des entreprises. Les statuts de travailleurs scientifiques permanents seraient menacés. D'une recherche jouissant d'une relative liberté dans le choix de ses programmes, nous passerions à une recherche "aux ordres" du ministre et des entreprises.

Avec le projet de loi sur l'innovation, qui est soumis au sénat le 18 février, le gouvernement tente d'assujettir une partie des ressources humaines et matérielles du service public aux intérêts privés. Cette loi permettrait également l'appropriation individuelle de résultats du travail scientifique qui, par nature, est collectif. Ces résultats sont et doivent rester la propriété de l'ensemble de la population.

La CGT et ses organisations exigent l'abandon de cette politique désastreuse et des projets de décrets et loi élaborés par le gouvernement. Elle exige un véritable débat national pour définir une nouvelle politique au service de l'ensemble de la population.

Face à cette politique, très rapidement, les personnels chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs se sont mobilisés pour s'y opposer, exiger un grand débat national et l'ouverture de négociations. Il ne s'agit en effet, pour personne, d'en rester au statu quo, à une situation fortement dégradée dans les laboratoires et services mais d'agir pour l'amélioration du service public et le respect de ses missions.

Cette lutte, qui dure depuis l'été, a donné lieu à des rassemblements et manifestations de grande ampleur. Elle est unitaire, tous les syndicats y participent. Notre syndicat a joué un grand rôle dans le développement de l'action en affichant publiquement et rapidement ses analyses et propositions. Les débats entre syndicats ont conduit ensuite toutes les organisations à participer.

Bien entendu nous ne sommes pas d'accord sur tout entre nous. Il y a accord sur la nécessité d'agir ensemble. Chacun exprime ses analyses et propositions, ce qui crée les conditions de réels débats dans les assemblées générales et ne nuit pas à l'action unitaire. C'est une pratique que nous développons depuis plus de dix ans et qui a permis de réagir et d'agir contre tous les mauvais coups des différents gouvernements qui se sont succédés.

L'action va se poursuivre, car s'il y a manœuvre en recul du ministre, le fond de la politique reste.

Les questions de la recherche n'intéressent pas que les travailleurs scientifiques. Nous considérons que la recherche doit contribuer au progrès social, à l'élévation des connaissances au profit de tous, à l'amélioration des

conditions de vie et de travail des hommes, à la promotion d'une culture de qualité. Mais, dominée par les intérêts des grandes industries et par la course à la rentabilité à court terme, elle ne peut pas remplir ce rôle de façon satisfaisante. Nous réaffirmons ici que la recherche, comme la santé, comme l'éducation, ne doivent pas être considérées comme des marchandises.

Que ce soit dans la recherche publique ou privée, de véritables batailles sont engagées autour de l'orientation des recherches (choix des programmes de recherche, politique des contrats, perte d'autonomie de la science) et de la détention des savoirs (les brevets, les droits d'auteurs, l'appropriation privée marchande). Ce sont des questions déterminantes pour l'avenir du pays. L'exemple du médicament est patent : ce n'est pas la collectivité qui choisit les priorités de développement en ce domaine, ce sont les entreprises et les banques. Ce sont elles qui choisissent ce qui est bon pour notre santé et elles sont capables d'abandonner des recherches utiles en ce domaine.

Evaluer les risques d'une manière indépendante, transparente et sans concession, garantir la capitalisation des connaissances, élaborer et assurer la transparence des productions scientifiques et de leur diffusion, est indispensable. Il faut aussi gagner de nouvelles garanties démocratiques et le respect des garanties existantes obtenir des débats publics sur toutes les questions qui affectent l'avenir de l'homme. La multiplication des scandales (sang contaminé, amiante ou vache folle), les débats sur les enjeux des nouvelles possibilités apportées par la biologie (plantes transgéniques, clonage des animaux ou des hommes) témoignent de l'urgence à replacer l'homme au centre de l'action et des choix politique. Ces questions qui touchent à l'avenir de l'humanité, ne peuvent être réservées aux seuls spécialistes, nous avons tous, vous avez tous votre mot à dire.

Intervention de Jean OMNES au nom du SNTRS-CGT au Congrès du SNCS-FSU le 25 mars 1999.

Chers camarades,

Je vous apporte le salut des adhérents et militants du SNTRS-CGT.

Je ne retiendrai pas votre attention très longtemps et, comme à l'habitude, je vous parlerai franchement.

Au SNTRS-CGT nous ne sommes pas des naïfs, en particulier en ce qui concerne les questions syndicales. Nous avons une rude et trop longue histoire en ce domaine, y compris dans la CGT. Nous savons que les enjeux débattus ici en matière de champ de syndicalisation, dépassent le petit cadre du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, de la Recherche Publique en général.

Nous savons aussi que la FSU a l'ambition, depuis sa création, de ne pas se limiter au champ de l'enseignement, des enseignants. Son ambition, même si cela n'est jamais dit ouvertement est de façon évidente de chasser en particulier sur les terres de la CGT. Je pense également, en disant cela, aux velléités de vous étendre hors du champ de syndicalisation chercheurs et hors du champ CNRS-INSERM-INRIA, vers l'INRA par exemple.

A l'un de vos précédents congrès, nous avons exprimé notre conception, notre volonté, avec toute la CGT, de dépasser la situation de division du mouvement syndical. Celle-ci est, en effet, préjudiciable à l'efficacité de l'action syndicale et ne doit pas être considérée comme inéluctable. Cette volonté a été rappelée par le dernier congrès de la CGT.

Nous voulons, en effet, œuvrer au rassemblement des forces syndicales qui veulent agir dans le sens du progrès social,

pour la défense des droits des travailleurs de toutes catégories et favoriser tout ce qui tend à son unité pour renforcer l'action, bien sûr. Nous voulons le faire avec tous ceux qui partagent cet objectif. Car tout ce qui tend à diviser encore plus le mouvement syndical, lui est néfaste.

Ceci étant dit, dans ce domaine aussi, chacun prend librement ses responsabilités et les assume jusqu'au bout.

Ces débats entre nous ne doivent pas affaiblir notre capacité d'action en commun. Dans les semaines qui viennent nous devons ensemble poursuivre la mobilisation des personnels de la recherche. Face à la politique mise en place aujourd'hui dans notre secteur nous ne pouvons relâcher la pression. Nous ne devons pas nous contenter du débat national, pour faire avancer les choses (même s'il est important d'y prendre toute notre part pour peser sur ses conclusions). L'action des personnels comme toujours est décisive, pour faire renoncer Allègre et le gouvernement et pour faire aboutir nos revendications.

Il suffit de lire les propos d'Allègre dans "Science" pour se convaincre, si c'était encore nécessaire, que le ministre et le gouvernement n'ont en rien renoncé à leur politique, concernant la recherche publique.

Sur d'autres sujets, comme ceux de l'emploi et des retraites, nous nous retrouverons certainement aussi, ensemble, dans l'action.

Je vous souhaite un bon congrès.

Intervention d'André LABORIE au nom du SNTRS-CGT au congrès du SNPCEN-FSU les 10 et 12 mars 1999.

Cette intervention a plus particulièrement porté sur la démarche du SNTRS concernant leur décision d'affiliation du SNPCEN-FSU :

Chers camarades,

Notre syndicat ne s'est jamais résolu à l'éparpillement des forces syndicales. C'est le sens de l'appel de la CGT pour un syndicalisme rassemblé. Pour cela nous devons créer sans cesse les conditions de l'unité autour d'objectifs d'action précis, mais aussi en œuvrant pour rassembler les forces syndicales.

C'est ce à quoi nous avons travaillé ensemble depuis de nombreuses années déjà. Nous avons un passé et un présent d'analyses convergentes et d'actions communes. A tel point que depuis longtemps déjà nous présentons des listes communes aux élections et avons des élus communs. Cela avait conduit à un accord tacite de respect de nos champs de syndicalisation respectifs.

Nous arrivons aujourd'hui à un moment où la réflexion de votre syndicat porte sur l'avenir même de votre organisation.

Parmi les solutions évoquées, il en est de deux sortes : maintenir la situation en l'adaptant (voire en élargissant votre champ de syndicalisation) ou rejoindre une organisation confédérée existante.

Dans le premier cas il s'agirait de maintenir ou même d'accroître la division syndicale au CNRS. Nous voulons nous attarder sur l'idée d'un élargissement de votre champ de syndicalisation à d'autres ITA qu'aux TPN. Une telle décision, si par malheur vous la preniez, recevrait une réponse résolue de notre part car elle constituerait une rupture de l'accord tacite entre nos deux organisations.

La seconde option (rejoindre une organisation confédérée

existante) est celle qui va dans le sens de la réduction de la division. Nos analyses et actions, notre histoire en commun rendent, à notre sens, naturelle votre entrée à la CGT dans le SNTRS. Nous considérons le regroupement des forces du SNPCEN et de celles du SNTRS comme bénéfique au mouvement syndical d'une façon générale : rassembler les militants et adhérents les plus actifs et intransigeants est de nature à renforcer le syndicalisme de lutte que vous et nous prônons dans notre secteur.

Une intégration dans le SNTRS, suppose, bien entendu, la mise en place d'une structure spécifique aux TPN dans le syndicat, chargée d'organiser la réflexion et l'action spécifique de ces catégories. Une telle structure (secteur ou section nationale...) serait à débattre et à mettre en place avec les TPN eux-mêmes.

Telles sont les questions dont nous voulions vous entretenir à l'occasion de votre congrès. Avec l'espoir de nous retrouver ensemble dans un avenir proche afin de continuer de construire et de renforcer le syndicalisme de lutte, démocratique, intercatégoriel et unitaire.

Recevez, chers camarades, notre salut amical.

Le Congrès du SNPCEN-FSU a décidé de maintenir le statut quo en matière de champ de syndicalisation.

La vie quotidienne au contact des personnes handicapées nous rappelle sans cesse ce qui est le plus important pour

L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPES DANS LA FONCTION PUBLIQUE ET AU CNRS

QUELQUES PRINCIPES DE BASE

Par Anita PRIGENT au nom du groupe de travail du SNTRS-CGT sur le Handicap.

l'être humain que nous sommes et pour le peuple au milieu duquel nous vivons : la dignité de l'homme vivant en société.

A ce titre on peut estimer que les conditions sociales (logement, emploi, transport, loisir, retraite) qui sont faites aux personnes handicapées peuvent servir de baromètre pour mesurer le degré de responsabilité civique assumée par l'Etat.

Un Etat républicain qui prône l'égalité entre tous les citoyens se doit de tout mettre en oeuvre pour que l'égalité devienne une réalité. Rappelons ici que la loi d'orientation de 1975 fait de la solidarité aux personnes handicapées une obligation nationale qu'il revient, à nos yeux, à l'Etat d'assurer. Or aujourd'hui de nombreuses études et rapports de toutes origines mettent en évidence le non respect des objectifs fixés par la loi en matière d'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique, soit 6% de l'effectif total.

Un Etat qui assurerait aux personnes handicapées une vie digne, décente trouverait sa raison d'être, un Etat de droit pour tous, un Etat garantissant la dignité de l'être humain quelque soit sa condition physique, morale ou mentale, un Etat digne de la société qui l'a mandaté.

La dignité d'un homme, d'une femme, passe par l'exercice d'un emploi qui lui permette d'assumer son existence matérielle et morale, d'être autonome. En effet c'est à travers une activité professionnelle que le citoyen, handicapé ou non, peut être inséré socialement.

Pour un Etat républicain, et donc pour la Fonction publique qui en est l'émanation, le but premier de l'insertion des handicapés dans la vie professionnelle n'est donc pas, ne peut pas être la recherche de la rentabilité (comme voudrait le faire certaines entreprises par le biais de la sous-traitance) ou du profit, ce ne peut être la recherche de l'apparence ou de l'image de marque de l'entreprise ou du service public, mais c'est avant tout la dignité du travailleur redécouverte à travers la reconnaissance de la place de l'être humain dans la société :

- un être social non isolé, non rejeté, capable de travailler en équipe
- un être créatif avec une compétence professionnelle, aspirant à un déroulement de carrière
- un être ayant un besoin de logement adapté à sa vie, de transports équipés, d'une retraite décente, de loisirs..

C'est une question de justice sociale dont le rôle est d'établir les mêmes droits pour tous les citoyens, y compris les travailleurs handicapés. Nous sommes loin de la "charité publique" réservée aux associations privées et caritatives (type loi de 1901), qui se multiplient pour suppléer les carences de l'Etat, et de la Fonction publique.

Il y a donc urgence pour l'Etat à définir une véritable politique de l'emploi des personnes handicapées

Une véritable politique de l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique doit, aujourd'hui, être créée et remplacer définitivement le bricolage, l'aménagement par-ci par-là de postes pour des handicapés choisis, triés sur le volet.

Cela est possible lorsque une décision politique est prise. Ainsi en juin 1994 des accords triennaux ont été signés à France Télécom marquant une véritable volonté d'embauche. Ces ac-

cords prévoyaient l'intégration sur trois ans de 150 travailleurs handicapés, tous reconnus par la Cotorep. De même à La Poste des accords signés en juin 1995 ont permis d'embaucher 576 personnes handicapées sur des contrats à durée indéterminée pour 75% d'entre eux.

Un accord-cadre, au niveau de la Fonction Publique sera la seule base solide pour une politique de l'emploi des travailleurs handicapés. La Fonction Publique est la première responsable de l'application de la loi de 1987 imposant l'embauche de travailleurs handicapés au niveau de 6% de l'effectif global de chaque Etablissement public, ce qui est un minimum non encore atteint, mais qui devrait encore être porté vers les 10%. Chacun sait qu'on en est à peine à 3.32%. Aujourd'hui l'Etat ne remplit donc pas ses obligations, il se défausse.

Comment remédier efficacement à cette situation ?

Il lui revient de créer au budget des postes réservés aux travailleurs handicapés selon les conditions d'un accord-cadre : **c'est une politique de l'emploi de personnes handicapées** dont on parle, ça n'est pas l'aménagement de quelques postes. Cette politique nous la revendiquons, non seulement pour la Fonction publique, mais aussi pour le secteur privé.

UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI POUR LES PERSONNES HANDICAPEES

Une politique de l'emploi de personnes handicapées s'appuiera sur un accord-cadre global pour la Fonction Publique, complété par un accord-cadre adapté aux Etablissements publics : pour cela des moyens financiers sont nécessaires. Il y a donc lieu d'envisager :

* **La création d'une ligne budgétaire spécifique et pérenne**, tant au niveau national de la Fonction Publique, qu'au niveau de chaque Etablissement public pour des vacances accordées aux services ou laboratoires leur permettant de prendre à l'es-sai pour quelques mois un travailleur handicapé, avant transformation du poste en poste permanent de titulaire.

* **La création de postes, réservés aux travailleurs handicapés, sur ce budget spécifique.** En effet les crédits d'Action sociale ne sont pas faits pour subventionner des emplois, comme c'est actuellement bien souvent le cas. La politique de la bonne volonté agissant avec les seuls moyens existants a montré ses limites et son inefficacité. Seule la création d'une ligne budgétaire spécifique et pérenne donnera les moyens d'une réelle politique de développement des postes réservés aux travailleurs handicapés, permettra aux différents services des Ressources Humaines de trouver l'énergie d'innover dans la création d'emplois de type nouveau, car il s'agit bien d'innover, nous en reparlerons plus loin.

* **La création d'une ligne budgétaire spécifique, au niveau du budget de l'Etat et des Etablissements publics, conduit à une évaluation annuelle de l'utilisation de ces finances :** exiger de chaque organisme, de chaque Etablissement public un compte précis des réalisations faites en faveur des travailleurs handicapés et des résultats obtenus en fin d'exercice pour arriver enfin à l'obligation légale des 6% de l'effectif, et au-delà, à une augmentation de ce quota.

Création de postes pour des emplois nouveaux, suivi et éva-

luation de ces emplois, formation des candidats et suivi de leur insertion, déroulement de carrière etc..Autant d'étapes demandant une prise en charge totale par la Nation, le Gouvernement et donc le Ministère de la Fonction Publique des réalités professionnelles et humaines des travailleurs handicapés. C'est une responsabilité que le Gouvernement et le Ministère se doivent d'assumer de façon pleine et entière. Nous jugerions néfaste qu'ils s'en déchargent par petits bouts sur telle ou telle association car celle-ci n'ayant pas la même légitimité politique pourrait être tentée par une orientation différente des moyens mis à sa disposition et n'aurait pas la même obligation de respecter la politique voulue par le Gouvernement.

*** La création de postes pour travailleurs handicapés devrait correspondre à chaque catégorie de la Fonction publique : A, B, C, D**

Depuis peu, chaque administration est tenue de développer un nombre de postes réservés pour les travailleurs handicapés de catégorie A sur ses vacances d'emplois. Il est temps enfin de reconnaître leur savoir, leur diplôme, de leur permettre d'exercer un métier qui corresponde à leurs compétences, avec un déroulement de carrière normal, au même titre que tous les autres collègues fonctionnaires.

Il est certain que le CNRS devrait être à la pointe de l'embauche de personnes handicapées de catégorie A, étant donné l'important effectif des chercheurs, ingénieurs de recherches, d'études et des assistants ingénieurs. Or au CNRS, en 1997 seulement 10 postes ont été réservés pour nos collègues handicapés ; en 1998, 12 postes dont 2 de catégorie A. C'est peu !

Il reste important de souligner que l'attention portée aux travailleurs de catégorie A, ne doit pas laisser pour compte l'embauche nécessaire dans les autres catégories B, C, D. Ces personnes ont les mêmes droits au travail dans la Fonction publique. Or que se passe-t-il au CNRS, mais sûrement pas seulement au CNRS ? Les postes de ces catégories disparaissent, pourquoi ? Les agents CNRS partant à la retraite ne sont pas automatiquement remplacés, et encore moins souvent par des agents de même catégorie.

Le travail de ces catégories n'a pas disparu pour autant. Qui l'assume ? Je ne m'éloigne pas du problème des travailleurs handicapés en insistant sur ce point, car beaucoup de ces emplois pourraient leur convenir. Mais, de fait, ils sont soit :

- confiés à la sous-traitance
- confiés à des personnels précaires
- assumés par des personnels des catégories B ou A

Je me souviens du cas d'un chercheur qui avait rempli son dossier d'évaluation en décrivant comment il avait réalisé l'installation des étagères de son bureau, faute de personnel adéquat pour le faire à sa place.

Par ailleurs, une **mutation des professions** est probablement en train de s'accomplir avec les nouvelles technologies. Il y a là un **gisement d'emplois possibles pour les travailleurs handicapés** qui appelle une réflexion motivée par la volonté de créer des emplois de type nouveau pour tous, pour toutes les catégories, pour tous les personnels, y compris pour les personnes handicapées. Créer des emplois de type nouveau ne se fera pas tout seul, embaucher des personnes handicapées ne se fera pas sans une volonté déterminée de création de postes : c'est la condition nécessaire d'une véritable politique de l'emploi pour tous, et de l'emploi réservé aux travailleurs handicapés plus spécialement.

L'importance de rapprocher le travailleur handicapé de la Fonction Publique :

Cette réflexion pour la création de nouveaux postes dans la fonction publique devrait être menée au niveau des Établissements publics en liaison avec les services, ou les laboratoires.

Par exemple, au CNRS, de même que les laboratoires reçoivent pour un trimestre des collaborateurs étrangers pour un travail partagé, de même les laboratoires devraient être à même de recevoir à l'essai, des travailleurs handicapés pour un trimestre pour un travail partagé en vue éventuellement d'une insertion ; il faudrait préalablement :

- que chaque conseil de laboratoire se réunisse pour définir les nouveaux emplois qui seraient nécessaires à son fonctionnement, emplois de toute catégorie et de toute sorte sur lesquels des travailleurs handicapés, parmi les autres, pourraient s'investir. L'évaluation des aménagements en personnel, en espace de travail, serait nécessaire ainsi que le calcul du coût de ces aménagements

- que les Délégation des Ressources Humaines fassent correspondre les demandes des travailleurs handicapés avec ces emplois, en liaison avec les conseils du médecin du travail et des CHSCT ;

- que dans la première année au moins le laboratoire d'accueil reçoive une aide exceptionnelle du CNRS comme incitation à embaucher une personne handicapée à l'égal des Contrat-initiative-emploi signé par les entreprises qui embauche un handicapé.

A plus long terme, une double démarche pourrait être menée : faire

- un recensement et une évaluation des professions nouvelles et traditionnelles nécessaires au fonctionnement des services et laboratoires

- un référentiel de reconnaissance de la qualité et des compétences des travailleurs handicapés

L'étude et la confrontation des résultats de ces deux paramètres permettraient de proposer des postes de travailleurs handicapés aux services et laboratoires susceptibles d'accueillir et de suivre des personnels nouveaux ..

L'efficacité de telles entreprises dépendra du dialogue permanent existant entre la personne handicapée, l'unité de base (le service ou le laboratoire), son administration : la délégation régionale et le département scientifique.

Ces quelques exemples soulignent l'importance de rapprocher en toutes occasions le travailleur handicapé du monde du travail et vice-versa afin d'éliminer progressivement l'appréhension devant l'handicap. Développer des relations entre les Établissements publics et les milieux protégés (Centre d'Aide par le Travail, Ateliers Protégés), est un facteur indispensable pour sortir les personnes handicapées de leur isolement, est un devoir de justice et de solidarité pour les Établissements de la Fonction publique entre autres.

Enfin il serait grave que les services publics se déchargent de leur responsabilité en faisant appel aux marchés de la sous-traitance, dérive dangereuse vers une priorité à la rentabilité du travailleur handicapé au détriment de la recherche de moyens pour l'insérer dans la vie professionnelle. En tout état de cause, les marchés passés avec les ateliers protégés ne doivent pas se substituer au recrutement des travailleurs handicapés sachant que l'administration ne peut aller au delà de 50% de son obligation légale.

La retraite des fonctionnaires handicapés :

Les personnes handicapées ont droit à un travail dans le cadre de la Fonction publique, à un déroulement de carrière comme tout fonctionnaire et comme tout fonctionnaire ils ont droit à une retraite qui leur permette une vieillesse décente, sans avoir besoin de faire appel à des fonds de solidarité ou à l'AAH.

C'est pourquoi, nous sommes fermement hostiles au contenu du plan gouvernemental (de décembre 1998) sur le minimum de pension d'invalidité le rapprochant du minimum vieillesse du régime général soit 3.500 f./mois (ce que touchent les exclus

que sont les chômeurs et les Rmistes). Quelle considération a-t-on pour des citoyens qui ont vécu avec presque rien toute leur vie ??

La CGT demande l'**alignement sur le minimum de pension soit 5.200 f./mois** comme étant une mesure socialement juste et indispensable pour des agents aujourd'hui en grande détresse financière.

nière réunion à l'ATHAREP du 29 janvier 1999.

Cet argumentaire du SNTRS-CGT a été utilisé lors de la der-

REUNION UGFF MARS 99 SUR LE HANDICAP

La réunion de mars 99 à l'UGFF s'est tenue avec Pierre Judith et Gérard REY, de Météo-France de Toulouse que j'avais rencontré à la dernière assemblée de l'ATHAREP, et moi-même pour le SNTRS-CGT. Nous étions donc trois, car Françoise Cornière vient de changer de labo et n'a pas pu se libérer., mais elle compte bien dès le mois de septembre reprendre ses activités au sein de cette équipe de travail, et Patrick Clapier était malade.

Le but de notre rencontre était de faire le point sur ce qui avait été dit par les divers intervenants à la réunion de travail de l'ATHAREP, de mars 98, à propos de l'embauche des travailleurs handicapés (TH) dans la fonction publique et d'autre part de réfléchir sur la poursuite de l'activité de l'UGFF en ce domaine.

A propos du point 1, on a constaté et dénoncé :

- le **désengagement de l'Etat** qui se démet de ses responsabilités, déléguant ses obligations à diverses associations publiques ou privées, créant ainsi des verrous successifs.
- l'**absence de statistiques** concernant les personnes handicapées, pouvant concrétiser l'évolution de l'embauche des TH, par rapport à leur population sur les plans local, régional, national, et par entreprise.
- le **mauvais fonctionnement des COTOREPS** tant en ce qui concerne l'information dispensée, ou non dispensée aux intéressés, que dans les relations avec les particuliers, les associations, les entreprises.
- les difficultés pour les TH sur postes contractuels à passer sur des postes de titulaires, leur développement de carrière restant bloqué.
- l'importance de l'accueil du TH sur son lieu de travail, et donc la préparation des collègues avec lesquels il aura à communiquer.

A propos du point 2, ou l'expression des besoins des militants adressés à l'UGFF

L'UGFF souhaite travailler en liaison avec les élus des organisations politiques et syndicales, les associations ayant une expérience concrète, d'horizons divers, mais exprimant une réflexion politique, même quelque peu différente, **afin d'agir ensemble sur les points de convergence**. Une réunion de cette nature serait proposée en mai.

En conclusion, il serait souhaitable d'obtenir préalablement :

- le plus de statistiques possibles sur les demandes d'embauche des TH au CNRS et dans la fonction publique, et en parallèle sur le nombre de dossiers examinés, puis acceptés.
- des réflexions sur un meilleur fonctionnement des COTOREPS
- des réunions de travail avec toutes organisations de personnes handicapées afin d'en tirer une réflexion politique sur l'évolution de leur activité.

Anita PRIGENT – Mèl : aprigent@univ-paris3.fr

Compte rendu de la journée de travail de l'ATHAREP par Anita Prigent

Le 29 janvier, l'ATHAREP (Association Travail et Handicap dans la Recherche Publique) a organisé une réunion de travail sur le thème : " Les accords d'entreprise ? un modèle pour l'emploi des personnes handicapées dans l'enseignement supérieur et la recherche publique "

Huit intervenants ont exposé le point de vue de leurs institutions :

M. Cl. Decoret, président de l'ATHAREP, Mme. S. Guégan (pour l'Aérospatiale), M. P. Gestin (représentant l'ATHAREP au Comité d'Entente des Associations Travail et Handicap Fonction Publique), M. M. Delpech (responsable des Affaires Sociales à la Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique) M. J.C. Meunier (chargé des relations sociales au ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie), Mme. A. Netter (chef de bureau de la politique sociale au CNRS), M. P. Antoine (secrétaire UFFA-CFDT), Mme. A. Prigent (SNTRS-CGT).

Un débat a suivi ; M. P. Guttinger (Directeur de l'IPAG, Univ. Paris X-Nanterre) en a fait la synthèse.

L'Établissement d'un accord-cadre pour l'embauche des personnes handicapées dans la Fonction publique est le point essentiel débattu dans l'après-midi.

Les différentes expériences, menées dans le secteur privé où un accord-cadre a été signé, ont montré une plus grande efficacité dans l'insertion des travailleurs handicapés, une plus grande sensibilisation au problème du handicap dans les conditions de travail proposées.

M. Delpech serait favorable à une réflexion point par point (les procédures de recrutement, le fonctionnement de la Cotorep, le reclassement, les relations entre le secteur protégé et l'administration...) avec les partenaires sociaux, puis à l'ouverture de négociations accompagnées d'études complémentaires si nécessaires, plutôt qu'à un accord cadre.

M. Meunier suggère de rassembler et fédérer les missions sociales existant à chaque niveau d'enseignement et de créer une structure transversale, (de la maternelle à l'enseignement supérieur) pour les affaires concernant les travailleurs handicapés. De plus, il propose de fixer, au niveau national, des moyens pour les secteurs qui feraient un effort (sic) pour l'emploi de personnes handicapées.

Mme Netter déclare qu'il n'est pas question que le CNRS passe un accord-cadre sans une forte impulsion du ministère de

tutelle. Elle révèle que 60 à 70 dossiers de personnes handicapées ont été présentés mais n'ont pas reçu d'agrément faute de financement.

(note personnelle : observons que le CNRS a confié ce dossier au service des affaires sociales, alors qu'il devrait être du ressort des Ressources humaines s'occupant de l'embauche du personnel !!)

M. P. Antoine, (CFDT), rappelle que l'idée d'un accord-cadre est né en 1995 de la réunion des syndicats. Il explique comment l'implication simultanée des associations, des syndicats, et des ministères dans la formulation, et l'application, de l'accord-cadre apporterait la sensibilisation d'un public beaucoup plus étendu au problème des personnes handicapées dans la société.

Anita Prigent a souligné que le point principal d'un accord-cadre devait être **la création d'une ligne budgétaire spécifique et pérenne au niveau national de la Fonction Publique**. C'est la condition première pour la création de postes pour travailleurs handicapés, ces postes relevant de toutes les catégories de la Fonction Publique A,B,C,D. -surtout ne pas abandonner la catégorie D, souvent confiée à la sous-traitance, alors que de nombreux handicaps lourds relèvent de cette catégorie-. Enfin, Anita a déclaré qu'il était inadmissible que le gouvernement (dans le plan de décembre 1998) puisse envisager d'attribuer aux travailleurs handicapés à la retraite le minimum de pension d'invalidité, soit 3.500 fr./mois. **La CGT demande l'alignement sur le minimum de pension soit 5.200 fr./mois** comme étant une mesure socialement juste et indispensable pour des agents aujourd'hui en grande détresse financière.

Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques World Federation of Scientific Workers A PROPOS DE L'INTERVENTION DE L'OTAN EN Ex-YOUGOSLAVIE Déclaration de André Jaeglé

Président de la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques
au Congrès du Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), Meudon, France, 25 mars 1999

Voici presque 24 heures que des frappes aériennes ont été déclenchées sur le territoire de la République fédérale de Yougoslavie. Au sein de la communauté scientifique mondiale, comme au sein du monde politique et de l'opinion publique, les points de vue les plus divers et les plus opposés existent quant à la genèse de la situation actuelle, quant aux responsabilités, aux solutions durables et bien plus encore quant au chemin à suivre pour réaliser ces solutions.

La Fédération mondiale des travailleurs scientifiques a des organisations affiliées et des membres correspondants aux USA, dans plusieurs pays membres de l'OTAN, en Russie en Chine et au Japon, dans des pays où l'Islam est religion officielle, dans des pays laïques avec ou sans dominance de telle ou telle culture religieuse, dans des pays où les droits de l'homme sont traités de façons diverses - c'est un euphémisme.

La FMST n'existerait pas, n'aurait même pas de raison d'exister, Si elle ne condamnait pas, de façon absolue, le fait qu'une telle action militaire ait été entreprise en violation des accords internationaux qui fondent le système des Nations unies et qui autorisent le Conseil de sécurité seul à prendre ce genre de décision. Je crains pour ma part que les conséquences de cette violation ne se fassent sentir non seulement bien au-delà du seul règlement des revendications légitimes relatives aux Kosovo, mais aussi bien plus gravement. Quelles que soient les insuffisances actuelles de l'ONU, ce n'est pas en la détruisant à petit feu qu'on éclaircira l'horizon du développement durable, ni que l'on apportera quoi que ce soit à la culture de paix.

Quoi qu'il en soit, la communauté scientifique se trouve appelée à jouer à nouveau le rôle qui a été Si longtemps le sien pendant la guerre froide, à savoir d'être un pont et parfois presque la seule passerelle pour le dialogue entre les pays des camps ou des blocs opposés. Il est particulièrement important que, dans une période aussi délicate,

aussi angoissante, aussi propice aux comportements affectifs et excessifs (compréhensibles et même normaux - nous sommes des êtres humains, pas des machines, même Si ce sont surtout des machines qui bombardent l'ex-Yougoslavie), on continue à écouter, non pour justifier ni excuser, mais pour savoir, et pour concevoir de nouvelles bases de dialogue.

Il se trouve que j'ai visité le Kosovo, le Monténégro et la Serbie, composantes actuelles de la République fédérale de Yougoslavie, en janvier 1998, quelques semaines avant la reprise des actions armées au Kosovo. J'étais l'invité de notre organisation affiliée, le SITJ (organisation d'ingénieurs et de techniciens), ainsi que de l'Association des enseignants universitaires et autres chercheurs de Serbie et de la Société serbe de philosophie.

Au cours de dizaines de rencontres, j'ai entendu bien des choses qui ... disons ... donnaient par avance raison à ceux qui affirment aujourd'hui que le seul résultat de l'action militaire de l'OTAN serait de donner plus de prise encore au nationalisme instrumentalisé par le Président Milosevic.

De mon côté, j'ai pris position publiquement contre l'embargo, décidé, il est vrai, par les Nations unies cette fois-ci, en dénonçant avec force l'extension de cet embargo aux produits pharmaceutiques et à la coopération scientifique. Je ne vois pas comment on aidera les scientifiques serbes à jouer un rôle positif dans la solution politique de la crise, si on s'interdit même de les rencontrer, de les associer à des projets scientifiques.

Je me refuse à ce que des scientifiques quels qu'ils soient, où qu'ils se trouvent, soient "laissés sur le bord du chemin ».

Paris, 29 mars 1999

Case 404,93514 MONTREUIL Cedex, France

Tel. (33-1)48.18.81.75 - Fax. (33-1)48.18.80.03

Mèl. fmts@wanadoo.fr <http://assoc.wanadoo.fr/fmts.wfsw/>

Déclaration de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 1er avril 1999.

1. La CE du SNTRS-CGT réunie le 1er avril fait sienne la déclaration du bureau confédéral de la CGT du 30 mars :

"Chaque heure qui s'écoule voit les souffrances des peuples du Kosovo, de Serbie et du Monténégro s'aggraver dramatiquement. Les bombardements de l'OTAN détruisent et frappent y compris les populations civiles parmi lesquelles on compte déjà trop de morts et de blessés.

Les conditions de l'intervention militaire accentuent la politique de la terre brûlée de Milosevic à l'égard des Kosovars.

Des centaines de milliers de personnes sont jetées sur les routes de l'exode.

La CGT condamne la pratique de purification ethnique et les exécutions de dirigeants syndicalistes du Kosovo, en particulier de notre camarade Agim Hajrizi, président de l'Assemblée Syndicale du Kosovo.

Comme la CGT l'avait déclaré, loin d'affaiblir en quoi que ce soit le régime de Milosevic, l'escalade militaire aggrave la situation de l'ensemble des peuples de la région. Elle compromet tout processus de développement démocratique. Toute fuite en avant par une intervention terrestre, rendrait la situation encore plus dangereuse et dramatique.

Il faut arrêter la guerre en Yougoslavie qui risque de s'étendre dans les Balkans. Il faut reprendre le chemin de la négociation pour une solution politique et la paix.

La CGT, solidaire du mouvement syndical, des travailleurs et des populations de ces pays, exige :

- que cessent l'intervention de l'OTAN, les bombardements, l'utilisation des armes;
- l'arrêt des massacres et de la purification ethnique;
- l'ouverture immédiate des négociations pour la fin des combats, pour le respect des droits des peuples du Kosovo et de la région à déterminer les conditions de leur vie commune future pour construire une paix durable dans laquelle les droits de l'Homme, les droits syndicaux soient pleinement reconnus.

Dans cette situation extrêmement grave, le Bureau Confédéral de la CGT appelle ses organisations, ses militants, les salariés :

- à prendre part aux manifestations locales organisées le 1er avril 1999
- à multiplier les initiatives sur les lieux de travail pour faire progresser l'exigence de paix et organiser la solidarité en coopération avec les associations humanitaires. "

2. La CE du SNTRS-CGT proteste contre l'engagement des forces armées françaises dans les actions militaires contre la Yougoslavie et demande leur retrait immédiat. Elle appelle les personnels à agir pour l'arrêt de la guerre.

Adoptée à l'unanimité.

Tribune libre...

La tribune libre engage la seule responsabilité de ses auteurs

Ensemble pour la Paix !

Par Joël CHOISY

La Yougoslavie est un Etat souverain dirigé depuis 1990 par un dictateur : Slobodan Milosevic. Il s'appuie, un homme ne dirige jamais seul, sur un rapport de forces favorable et une police particulièrement répressive, au service de ses intérêts.

Il existait avant les bombes, une opposition. Elle construisait ses bases revendicatives et politiques sur les valeurs des démocraties occidentales. La-France, par ce que notre peuple a apporté au monde, constituait une référence.

C'était avant que notre Gouvernement ne leur envoie nos avions chargés de bombes, porteurs de destruction, de mort.

Aujourd'hui nous sommes leur ennemi, comment cela pourrait-il en être autrement ?

Sur quelles valeurs la démocratie, tant nécessaire aux progrès humains pourrait-elle demain se reconstruire pour les Peuples des BALKANS ?

L'histoire des peuples des Balkans, c'est 600 ans d'invasion des Ottomans (Turcs) venant d'Asie ou

bien des Européens (Autriche-Hongrie). C'est la route des envahisseurs. C'est la route des marchands entre l'Europe et l'Asie.

A chaque flux ou reflux des combattants de tous bords se livraient aux pillages, aux massacres des populations, aux viols des femmes. Cette histoire, leur histoire, notre histoire, a construit les nationalismes. L'Archiduc d'Autriche y perdit la vie à Sarajévo justement, en 1914, assassiné par un nationaliste Serbe qui refusait l'annexion de la Serbie... 4,5,10 millions de femmes, d'hommes, d'enfants laissèrent leur vie dans la guerre qui s'ensuivit. Combien de civils fuyant les bombardements des canons, se sont retrouvés dans l'exode ?

14-18 n'avait pas suffi. L'Allemagne NAZIE, soutenue par une partie du Capitalisme européen repartait en guerre pour, en autres objectifs, reconquérir l'Alsace et la Lorraine.

A chaque fois les peuples succombaient en masse. A chaque fois les fortunes des industriels croissaient. La bourgeoisie s'engraissait de la guerre, s'engraissait de l'extermination du peuple JUIF. Les banques ouvrent aujourd'hui leurs coffres forts où fructifient « en paix » les profits de l'Holocauste.

causte.

Les revenus de la bourse se nourrissent de la guerre.

Au Kosovo, à qui profite la guerre ?

Pas au peuple Kosovar qui subit la persécution des milices Serbes (le mot milices rappelle de tristes moments de notre histoire), pas le peuple Serbe qui subit les bombardements de NOTRE aviation sous commandement des ETATS-UNIS, chef imposé de l'OTAN.

Les Kosovars souffrent de l'exode, de la barbarie, du pouvoir de Milosevic, ils souffrent des exactions des milices Serbes et des bombes de l'OTAN que l'aviation a lâchées par « erreur ».

C'est la guerre qui est une erreur !!!

Les Serbes souffrent d'avoir perdu leurs maigres espaces de démocratie, réquisitionnés par le pouvoir totalitaire de Milosevic et de sa milice. Ils souffrent de la destruction de leurs outils de travail par les bombes de l'OTAN, ils meurent aussi sous nos bombes, on en fera bientôt le triste bilan.

Nous, les salariés français, sommes le peuple de France, nous sommes les descendants des Martyrs des guerres qui ont ensanglanté notre sol, nous sommes aussi les descendants de ceux qui ont lutté contre l'occupant nazi.

Le Peuple ne peut pas réclamer la guerre.

Il en est la seule victime.

Le peuple ne peut que demander la PAIX, c'est la condition première pour le progrès humain.

Alors il faut exiger de nos dirigeants qu'il ser-

vent la PAIX.

Il faut exiger qu'ils soutiennent toutes les initiatives d'où qu'elles viennent, de Moscou, du Vatican, d'Athènes, des démocrates Serbes qui demandent l'arrêt des bombardements, indiquant que c'est la seule solution pour que se reconstitue une opposition démocratique à la barbarie.

Le Gouvernement français doit soutenir les démocrates, Serbes, Kosovars et les citoyens du monde qui luttent partout pour leur dignité, qu'ils soient Kurdes, Palestiniens, Indiens du Chiapas, Africains... La liste est bien longue des peuples abandonnés parce qu'ils ne représentent pas un INTERET ECONOMIQUE, en d'autres termes, qu'il ne produisent pas assez de PROFIT pour intéresser le CAPITAL, il doit agir pour que l'ONU retrouve sa place, son rôle sur les conflits du Monde.

Les organisations démocratiques de notre pays, de l'Europe, doivent rapidement se rencontrer pour organiser une marche pour la PAIX.

Merci aux Italiens, aux Grecs, aux Allemands qui se mobilisent pour que se reconstruise la PAIX.

C'est comme cela et rien que comme cela que les peuples gagnent la PAIX.

Nous n'avons rien à gagner dans la guerre, que d'y perdre la vie, ou d'y faire mourir nos soldats pour le plus grand profit des marchands.

La guerre est faite par des gens qui ne se connaissent pas au profit de gens qui se connaissent bien. .

On assassine un peuple. Où ? En Europe....

La civilisation est dans les peuples, la barbarie est dans les gouvernements....

Le gouvernement ne voit rien à travers cette myopie : la raison d'État.

Le genre humain regarde avec un autre oeil : la conscience....

Finissons-en avec les empires meurtriers.

Muselons les fanatismes et les despotismes.

Brisons les glaives.

Plus de guerre, plus de massacres, plus de carnages : libre pensée, libre échange, fraternité.

Est-ce donc si difficile, la Paix ?

La République d'Europe, la Fédération continentale, il n'y a pas d'autre réalité politique que celle-là -.

C'est un texte de Victor Hugo écrit en 1875

au moment du conflit entre les Turcs et les Serbes. Les Serbes étaient martyrisés... par les Turcs.

Les prémisses de la boucherie de 14-18 n'étaient pas loin.

Ce texte a été publié dans son intégralité par le journal "Marianne"

À lire encore "Le Monde Diplomatique" de mai qui consacre une série d'articles aux Balkans.

ONG serbes

Dans un appel lancé le 6 avril 1999, 17 ONG déclarent : "Profondément perturbés par les destructions de l'OTAN et le supplice des Albanais du Kosovo, nous, les représentants d'organisations non gouvernementales et de syndicat "Nezavisnost" (indépendance), demandons avec force aux responsables de cette tragédie de créer immédiatement les conditions d'une relance du processus de paix".

Un conflit en Or

D'ores et déjà, on peut estimer que le budget des frappes aériennes dépasse les 200 millions de dollars par jour. Soit 3 milliards de dollars en deux semaines.

- 1 missile de croisière coûte 1 million de dollars pièce.
- Une bombe ou un missile largué d'un avion coûte de 100 000 à 600 000 dollars.
- La participation de la France est de l'ordre de 15 % (chiffres publiés par "l'Express" du 15/04/99).

Pour la transformation des emplois précaires en emplois stables, titulaires, qualifiés et bien rémunérés

Prochain BRS : un numéro special PRECARITE

Reconnaître les femmes dans l'emploi

Lire l'article paru dans CADRE-INFOS N°490 23/3/99 -UGICT-CGT.

Un récent rapport du Conseil d'analyse économique pointe la nature des multiples discriminations sexistes dans le travail. Il montre aussi combien le travail féminin constitue un moteur de la croissance, remettant ainsi en cause l'idée encore couramment répandue que le travail des femmes est une des causes de la crise de l'emploi.

Les notions de temps partiel et de précarité recouvrent des réalités différentes, des parcours individuels très divers : elles amalgament par exemple le mercredi libéré de certaines et le mi-temps subi par d'autres. Pour les premières, il peut s'agir de travail à temps réduit, c'est-à-dire d'un aménagement individuel du temps de travail, à l'initiative de la salariée ; pour les secondes, ce sont des emplois partiels, des créations d'emplois à temps partiel à l'initiative de l'employeur, utilisés comme un outil de gestion de la main-d'œuvre et imposés aux salariés.

Il s'agit de favoriser l'expression des besoins, des désirs dans toute leur complexité pour permettre d'obtenir leur prise en compte collective.

Comment concilier par exemple les exigences des horaires d'ouverture des services publics et celles d'une vie familiale équilibrée ?

Les tensions liées aux charges de travail, aux temps de travail sont vécues différemment selon la catégorie à laquelle on appartient, selon la nature de son travail. Ces tensions peuvent plus ou moins renforcer celles liées aux temps de transports, à la présence d'enfants, de leur mode de garde.

Les négociations sur la durée légale du travail vont sans nul doute avoir un impact sur

l'organisation du travail. C'est une opportunité à saisir pour faire état de la manière dont chacune vit son travail, ses problèmes d'horaires, de conciliation de temps de vie qui, de plus en plus, se chevauchent. La diversité des situations nécessite que soient prises en compte les multiples aspirations.

De temps de travail aux conditions de travail, il n'y a qu'un pas. Osons le franchir au féminin pluriel, le franchir en rappelant que les femmes ont une position particulière dans la société et dans le travail, pour faire progresser l'idée que les améliorations dans le travail, voulues et revendiquées par les femmes, peuvent générer des acquis pour tous.

A l'attention des "nouveaux" adhérents

Un stage de FORMATION SYNDICALE spécial SNTRS sera organisé en région parisienne les mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 septembre 1999

Lors du dernier congrès de notre syndicat nous avons pris la décision de développer la formation syndicale des adhérents du SNTRS afin de renforcer notre capacité d'action et aider chacun à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de nos orientations.

Deux stages ont déjà été réalisés (à Paris et à Toulouse) et bien appréciés par les participants. Nous prévoyons un nouveau stage destiné en priorité aux adhérents les plus récents. Il aura lieu en région parisienne. Le lieu sera précisé ultérieurement.

D'une durée de trois jours, ce stage ne fait pas double emploi avec les stages de base organisés par les Unions locales ou départementales car il porte plus spécialement sur les spécificités de l'action syndicale dans nos organismes, sur l'histoire et le fonctionnement de notre syndicat au sein de la CGT.

Nous invitons les camarades intéressés à se faire connaître le plus rapidement possible au secrétariat du syndicat car il y a des délais réglementaires pour obtenir les autorisations d'absence nécessaires.

INFO **Trésorerie nationale**

Cotisations 1998

Notons, avec une agréable surprise, qu'à la date du 30 avril 99 la majorité des cotisations ont été reversées au syndicat national, soit : 1031 FNI et 10549 timbres pour l'année 1998.

Merci à tous pour cet investissement syndical... et financier !

Nous invitons les quelques sections qui n'ont pas encore reversé les cotisations 98 de leurs adhérents à le faire rapidement, pour que l'on puisse déterminer le nombre de mandats, c'est à dire la représentativité de chaque section au 23^{ème} congrès qui se tiendra à la fin de l'année.

Talons de cartes 1999

A la mi-mai, seuls 600 talons nous ont été retournés. Nous vous rappelons l'importance de la mise à jour de notre fichier qui se fait à partir des informations contenues sur ces talons.

Cette année, pour faciliter la tâche des trésoriers, nous avons fourni des talons pré remplis... ce qui ne dispense pas de les retourner au Syndicat national !